



HAL
open science

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle : fonctions, normes, valeurs sociales

Pierre-Yves Quémener

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Quémener. Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle : fonctions, normes, valeurs sociales. Nouvelle Revue d'Onomastique, 2016, 58. hal-03207478

HAL Id: hal-03207478

<https://hal.science/hal-03207478>

Submitted on 1 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre-Yves Quémener
Université d'Angers

**Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle :
fonctions, normes, valeurs sociales**

Une hypothèse a d'autant plus de chances d'être vraie que :
1° elle rend compte d'un plus grand nombre de faits,
2° qu'elle s'insère dans un système d'explications plus vaste.
(Henri Carrez)

Résumé

À partir d'une analyse des notices de l'ancienne collection des Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1560), l'auteur met en évidence la lenteur de l'instauration du surnom comme nom de famille héréditaire. Jusqu'au XV^e siècle, il reste principalement un complément de désignation, un marqueur individuel pour dire l'histoire de la personne. À l'opposé, le nom de baptême était primitivement un marqueur de filiation dont la fonction consistait à inscrire l'enfant dans un héritage. Le basculement qui s'opère au XV^e siècle touche aussi la perception que l'on se faisait du nom de baptême. Au bas Moyen Age, la réception d'un nom appelle la transmission au bénéficiaire des vertus et qualités du personnage référent et l'obligation concomitante pour le nouveau porteur de se montrer digne du modèle. Le nom de baptême est ainsi un enjeu majeur des relations à l'intérieur d'une communauté et un générateur de comportements sociaux.

L'anthroponymie médiévale et moderne est un domaine de recherche où de nombreux points obscurs subsistent, notamment sur les fonctions respectives des *noms de baptême* et des *surnoms*, sur les motivations fondamentales qui président au choix d'un nom de baptême et sur le degré d'implication des parrains et marraines dans les pratiques dénominales. Sans prétendre apporter des réponses définitives à ces questions, je propose ici ma réflexion générale sur cette problématique et des éléments explicatifs qui permettent de rendre compte de l'évolution importante des répertoires onomastiques du XIII^e au XVI^e siècle. La réflexion se fonde principalement sur l'analyse des *Testaments de l'Officialité de Besançon* : cette source présente en effet un intérêt exceptionnel pour les recherches anthroponymiques puisqu'elle nous permet de suivre sans interruption sur plusieurs siècles l'évolution des pratiques dénominales, tant féminines que masculines, dans un milieu homogène non limité aux familles de l'aristocratie. J'examinerai en premier lieu la mise en place progressive du système anthroponymique à double élément avant d'étudier plus particulièrement les spécificités des noms de baptême masculins et féminins.

Pierre-Yves Quémener, Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle :
fonctions, normes, valeurs sociales, *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 58, 2016, p. 179-233.

Je n'utiliserai pas ici la terminologie courante *nom et prénom* dans son acception actuelle selon laquelle le *nom* désigne le *nom de famille*, nom patronymique héréditaire, tandis que le *prénom* désigne le *nom individuel*, qui précède le nom de famille. Cette terminologie, adoptée en France à l'époque révolutionnaire, consacre l'idée d'un couple indissociable dans lequel le *nom patronymique* est l'élément fondamental et le *prénom* un simple attribut qui ne peut avoir d'existence autonome. Ce concept est étranger à l'époque qui nous intéresse. Il est préférable pour cette raison d'utiliser la terminologie en usage aux périodes médiévale et moderne où l'on parlait alors de *noms et surnoms*. Le *nom* est le *nom de baptême*, attribué à la naissance depuis le XI^e siècle et qui constitue une entité en soi, tandis que le *surnom*, qui se développe à partir de la même époque, fut pendant longtemps une *autre forme de désignation*, nom accessoire que l'on ne peut assimiler tel quel à notre *nom de famille*. Nous verrons en effet que les fonctions respectives de nos *prénoms* et *noms de famille* actuels n'ont pas toujours été celles des anciens *noms et surnoms*. Au bas Moyen Âge, le *nom de baptême* est encore un marqueur de filiation tandis que le *surnom* est au contraire un marqueur individuel.

Le schéma explicatif proposé repose sur un certain nombre d'hypothèses que l'on peut résumer comme suit. Trois principes fondamentaux permettent d'expliquer l'évolution des noms de baptême à la fin du Moyen Âge :

Le premier est celui de l'honneur de la nomination conféré prioritairement aux parrains dans la cérémonie du baptême.

Le second est le caractère normatif de la transmission du nom du parrain à son filleul, procédé que je qualifierai ici de *transmission homonymique*. En outre, le développement de la féminisation des noms masculins au XIII^e siècle résulte de la généralisation de l'attribution à la filleule d'une forme féminisée du nom de son parrain. *A contrario*, le déclin de ce type de noms dans les répertoires féminins marque l'époque où l'honneur de la nomination est désormais délégué aux marraines. La pratique de la *transmission homonymique* ne s'impose toutefois pas. Il est toujours possible d'y déroger pour de nombreux motifs : honorer un proche, exprimer un vœu, une reconnaissance, un projet, marquer une fête, etc.

Un troisième principe fondamental est l'usage de solliciter un parrain déjà porteur du nom que l'on souhaite attribuer à son enfant. Cette pratique permet l'évolution des répertoires onomastiques dans le respect de la tradition des *transmissions homonymiques*.

Par ailleurs, le choix et la fréquence d'un nom – ou son absence des répertoires – dépendent de la valeur sociale ou religieuse qui lui est attribuée. Deux critères principaux déterminent ces choix et expriment les préoccupations essentielles des parents : assurer une longue vie à l'enfant et honorer le parrain.

L'homme médiéval croit à la puissance du nom et toute attribution constitue son nouveau porteur comme héritier potentiel d'une partie des vertus ou qualités de ceux qui l'ont porté avant lui. Cet héritage n'est toutefois pas sans contrepartie puisqu'il oblige son bénéficiaire à se comporter en conformité avec le modèle reçu. L'attribution d'un nom hypocoristique à un nouveau-né crée cependant un second niveau de valorisation. Ces formes dérivées ne doivent donc pas être comprises principalement comme l'expression de marques affectives familiales, ni comme la réponse à des problèmes d'homonymies ;

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

elles revêtent une fonction distinctive dépréciative qui permet d'atténuer la portée des avantages attendus et des obligations imposées.

Telles sont les principales hypothèses qui seront développées dans cette étude. Mes investigations porteront essentiellement sur les notices des *Testaments de l'Officialité de Besançon* rédigés entre 1265 et 1560¹ qui offrent un corpus de près de 7000 noms masculins et plus de 2000 noms féminins. Ces listes nominatives permettront de mettre en évidence les évolutions des répertoires mais les indications qu'elles fournissent restent toutefois insuffisantes pour les expliquer. Pour ce faire, j'ai eu recours à différents registres paroissiaux bretons et franc-comtois des XV^e et XVI^e siècles à partir desquels il a été possible de déterminer les modes d'attribution des noms en usage à la fin du Moyen Âge². Enfin, une liste des sainteurs franc-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune datant de la fin du XII^e siècle sera mise à contribution pour apporter des éléments de comparaison avec l'anthroponymie du XIII^e siècle³.

L'objectif est de dégager des principes d'ordre général qui peuvent expliquer l'évolution des répertoires, sachant que leur application a pu se produire selon les régions à des dates différentes et donner lieu à des répertoires fortement influencés par les cultures locales.

1. Considérations préliminaires et générales

1.1 Définitions et instruments de mesure

L'anthroponymie de la seconde moitié du Moyen Âge est caractérisée par deux phénomènes concomitants : la réduction importante du stock des noms de baptême et l'émergence de noms dominants. L'évolution de ces phénomènes peut être mesurée à l'aide d'indices appropriés :

- Le *taux de concentration* représente la part des noms les plus portés dans un corpus. Dans cette étude, il correspond aux fréquences cumulées des sept noms les plus représentés et que je qualifie ici de *noms dominants*. Ce taux était proche de 15% au XII^e siècle, il atteint parfois les 80% au XV^e siècle.

- La *condensation du stock* indique le nombre de noms utilisés pour nommer une population. Plutôt que de calculer un *taux de condensation* (nombre moyen de noms utilisés pour cent individus) qui ne peut être utilisé que pour des échantillons de taille

¹ Ulysse ROBERT, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, 2 tomes, 1902 et 1907

² Pour la paroisse bretonne de Roz-Landrieux, voir Pierre-Yves QUÉMENER, *Le choix du nom de baptême à Roz-Landrieux (Haute-Bretagne) au 15^e et 16^e siècle*, 2014 [en ligne sur www.academia.edu] et un article de portée plus générale intitulé « Parrainage et nomination en Haute Bretagne au XV^e et XVI^e siècle », *Annales de Démographie Historique*, 2017, n° 1, p. 145-179.

³ Ce document a été retranscrit par Laurent RIPART, chercheur à l'Université Savoie Mont-Blanc, dans une contribution mise en ligne sur le site www.academia.edu : « Une liste de sainteurs franc-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (fin XIIe siècle) » à paraître dans Guido CASTELNUOVO et Sandrine VICTOR (dir.), *Mélanges Christian Guilleré* [consulté le 13 janvier 2016].

identique, j'ai fait le choix de prendre comme indicateur le nombre de noms utilisés pour nommer 80% d'une population⁴. Le stock des noms utilisés était très important jusqu'au XII^e siècle (plus de 100 noms pour nommer 80% de la population) mais s'effondre au XIII^e siècle (20 à 30 noms) et continue de régresser aux siècles suivants.

Il importe de garder à l'esprit que les résultats obtenus correspondent au profil social de l'échantillon étudié et qu'ils ne reflètent pas nécessairement les pratiques dénominatives de l'ensemble d'une population. D'une manière générale, il apparaît que, d'un point de vue onomastique, les élites sociales se distinguent fréquemment des pratiques courantes sur les points suivants :

- Recours moindre aux noms dominants,
- Recours plus fréquent à des noms originaux,
- Comportements avant-gardistes : les modes onomastiques naissent généralement dans les élites sociales,
- Davantage de souplesse dans l'observation des normes de transmission par parrainage,
- Davantage de dépendance à l'égard des traditions familiales (souci de la pérennisation d'un stock onomastique familial) (QUÉMENER 2014, p. 27-35).

En quelque sorte, l'intégration de l'enfant dans son milieu familial est plus prégnante dans les élites, au détriment de son intégration dans la communauté. Par ailleurs, dans les familles issues des milieux populaires, on éprouve le besoin de « se fondre dans la masse » tandis que dans les milieux les plus aisés, on cherche plutôt à s'en démarquer.

1.2 Précisions méthodologiques

La méthode d'analyse employée dans cette étude part toujours d'un examen d'ensemble – sur la base de regroupements catégoriels – pour examiner ensuite l'évolution particulière des principaux noms des catégories marquées par des changements significatifs. Le choix des catégories relève donc d'une décision méthodologique importante. Les catégories et sous-catégories retenues sont celles qui m'ont paru les plus pertinentes pour l'analyse de l'anthroponymie française du bas Moyen Âge et dont on présume qu'elles avaient du sens pour les contemporains, sans que l'on ne dispose en réalité de témoignages explicites pour le confirmer.

Pour les noms masculins, trois catégories principales s'imposent naturellement car elles correspondent à l'évolution chronologique des répertoires :

⁴ Part cumulée des noms les plus portés pour atteindre 80% des attributions.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

- Les *noms ethniques* peuvent être répartis en sous-catégories correspondant aux différentes aires culturelles ou linguistiques (*noms francs, bretons, norrois*, etc.)
- Les *noms religieux* se sont développés dans les répertoires onomastiques à partir du XII^e siècle. Les sous-catégories sont celles en usage dans la liturgie médiévale et dans les livres d'heures (*anges, Patriarches et prophètes, Apôtres et disciples, Martyrs et confesseurs*).
- La catégorie des *autres noms* regroupe les noms d'origine antique, les noms auguratifs ou laudatifs, les noms empruntés à la littérature et les autres noms à l'étymologie incertaine.

Certains noms sont polysémiques et pourraient figurer dans l'une ou l'autre de ces catégories. La question se pose notamment pour les noms des « nouveaux saints » canonisés dans la seconde moitié du Moyen Âge. La solution adoptée consiste à toujours privilégier la connotation que l'on estime prépondérante : si un nom de saint d'étymologie germanique figurait déjà fréquemment dans les stocks onomastiques du XI^e ou XII^e siècle, on le classera toujours dans la catégorie des *noms ethniques*. Si au contraire un nom de saint du haut Moyen Âge réapparaît dans les répertoires principalement à partir du XIII^e siècle, on le classera dans les *noms religieux*, dans la sous-catégorie des *martyrs et confesseurs*. Deux exemples : en Franche-Comté, le nom *Bernard* figure dans la liste des saints franc-comtois de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune (fin XII^e siècle) et il sera par conséquent systématiquement inscrit par la suite dans les *noms ethniques*. Par contre, le nom *Philibert*, qui est celui du saint patron de Tournus, apparaît pour la première fois dans les testaments de Besançon en 1331, porté par un prêtre de Sancey ; il sera classé comme *nom religieux*. La méthode adoptée revient à exclure de la catégorie des *noms religieux* la plupart des noms des « nouveaux saints » de la seconde moitié du Moyen Âge. D'une manière générale, les noms que l'on considère comme possédant une connotation religieuse prépondérante sont ceux que l'on retrouve dans les recueils hagiographiques médiévaux tels que la *Légende dorée* composée par Jacques de VORAGINE entre 1260 et 1298. Le sens particulier que pouvait donner le nommeur au moment de la nomination n'est pas pris en compte à ce niveau d'analyse, on s'attache toujours à la connotation culturelle populaire.

Le classement adopté pour la répartition des noms masculins n'est pas entièrement approprié pour le classement des noms féminins. Nous observons en effet à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle un développement extraordinaire des féminisations de noms masculins qui va de pair avec la réduction drastique du stock onomastique. Comme ces féminisations ont impacté aussi bien les *noms ethniques* que les *noms religieux*, il n'y a pas de raison de penser que le phénomène était lié principalement à une démarche religieuse mais qu'il découlait plus probablement d'une modification des processus de nomination. J'ai donc constitué dans le répertoire des noms féminins une catégorie supplémentaire pour mesurer leur évolution. Les attributions seront réparties selon la grille d'analyse ci-dessous :

- *Noms ethniques (noms francs dans le corpus bisontin),*
- *Noms religieux (noms de saintes femmes et autres noms religieux),*
- *Noms masculins féminisés (issus de noms ethniques ou de noms religieux),*
- *Noms poétiques (antiques, auguratifs, laudatifs, etc.)*

Au XIII^e siècle également, on assiste à un développement considérable des formes hypocoristiques dans les documents écrits. Dans le répertoire féminin, elles se déclinent principalement dans la catégorie des *noms masculins féminisés* (*Étiennette, Étevenatte, Étevenette, Étevenotte, Thienette, Perrette, Perrotte, Perrenette, Perrine*, etc.) mais elles existent également pour certains noms typiquement féminins. Pour l'établissement des statistiques, j'ai choisi de conserver l'ensemble de ces formes hypocoristiques, sans les regrouper, sachant que cela entraîne nécessairement un gonflement artificiel du nombre des noms utilisés et que cela peut atténuer fortement la représentativité de certains noms dans un classement lorsqu'ils sont attribués sous des formes multiples. Il m'arrivera cependant d'opérer quelques regroupements pour les besoins d'analyses comparatives spécifiques.

1.3 Les testaments de l'Officialité de Besançon

En 1902, Ulysse ROBERT publiait le premier volume des *Testaments de l'Officialité de Besançon* qui contenait, outre un certain nombre de testaments retranscrits dans leur intégralité, les notices de l'ensemble des testaments de la collection, rédigées à partir des tables élaborées vers 1770 par dom Berthod sur la base de l'inventaire établi peu auparavant par l'abbé Guillaume. Ulysse ROBERT s'employa à rassembler les différentes tables, à corriger certaines erreurs et à les présenter en ordre chronologique en indiquant pour chaque acte l'identification succincte des testateurs. Les notices primitives de l'abbé Guillaume étaient présentées tantôt en latin, tantôt en français, sans doute selon que les testaments avaient été rédigés dans l'une ou l'autre de ces langues (ROBERT 1902, p. 4). Le compilateur les a reprises intégralement en français moderne, en respectant toutefois les formes hypocoristiques des différents noms. Nous disposons au final d'un corpus de plus de 7000 notices dont il a été possible d'extraire 6941 noms masculins et 2179 noms féminins. On peut regretter que les sources primaires aient à présent disparu (ROBERT 1902, p. 184) puisqu'il est désormais impossible de s'assurer de l'exactitude des informations présentées dans les notices. La cohérence des tendances observées sur toute la période apporte néanmoins une confirmation indirecte de la fiabilité globale du corpus.

La répartition des notices sur les quatre siècles étudiés n'est pas uniforme comme il apparaît sur le graphique ci-dessous :

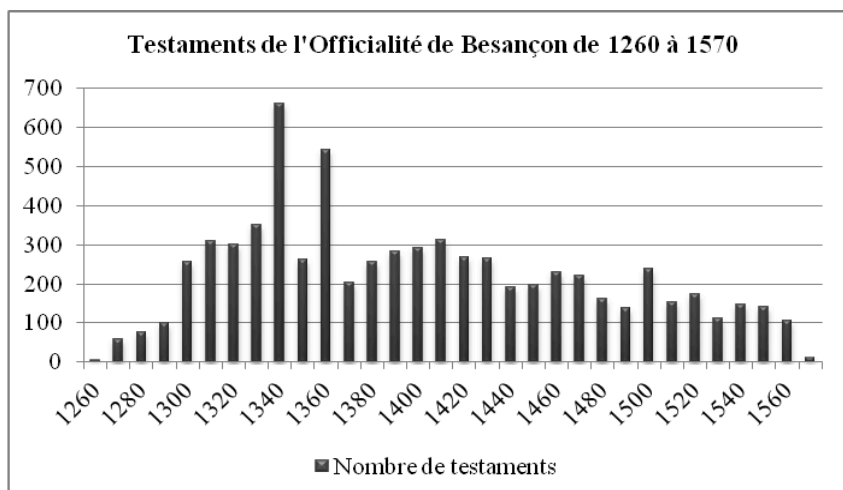


Figure 1 : Testaments de l'Officialité de Besançon de 1260 à 1570

Deux décennies sont particulièrement bien fournies, ce sont celles des années 1340 et 1360. Une représentation plus fine de ces périodes permet d'en comprendre les raisons.

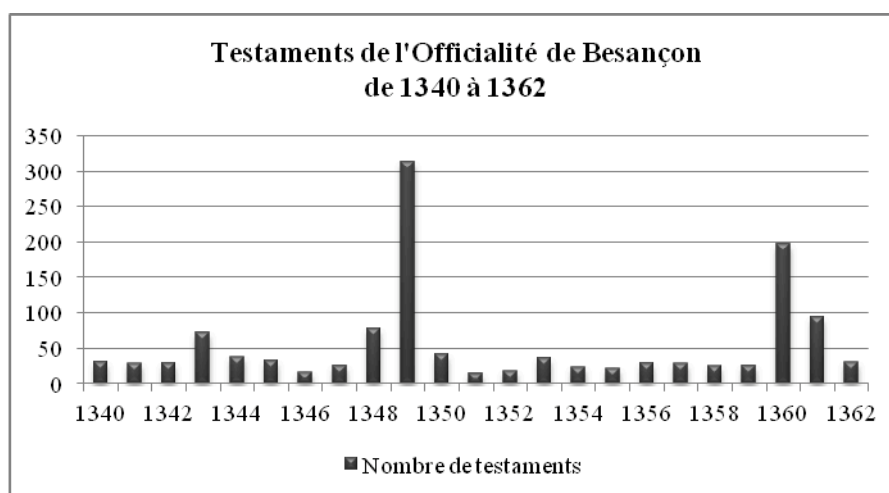


Figure 2 : Testaments de l'Officialité de Besançon de 1340 à 1362

On observe en effet que deux années sont particulièrement chargées (1349 et 1360) et qu'elles correspondent précisément à celles des deux premières épidémies de peste qui ravagèrent l'Europe occidentale au XIV^e siècle. La connaissance d'une mort imminente, ou simplement la crainte de mourir d'un jour à l'autre, provoqua en 1349 une recrudescence extraordinaire de la mise par écrit des dernières volontés, déjà amorcée

dans le courant de l'année 1348⁵. La seconde peste, qui dura de 1360 à 1362, toucha d'abord l'est de la France car il s'agissait en réalité du retour de la première qui s'était développée dans les années 1350 en Europe de l'est avant de resurgir brutalement en Alsace et en Franche-Comté en 1359 (GLENISSON, 1968, p. 31). Curieusement, la troisième peste, qui frappa le territoire français en 1374-1375, n'a pas eu d'impact significatif sur le nombre des dépôts de testaments, pas plus que les quatrième et cinquième pestes en 1383 et 1389, peut-être parce que ces crises épargnèrent davantage la tranche d'âge de nos testateurs⁶. Par contre, l'épidémie de 1399-1400 frappa plus durement la population franc-comtoise même si elle n'est pas toujours mentionnée dans la liste des grandes crises de mortalité de la fin du Moyen Âge. On compte en effet 43 dépôts de testaments en 1399 et 98 l'année suivante, avant que les dépôts redescendent aux moyennes habituelles dès 1401.

Il serait excessif de dire que le nombre des testaments déposés à l'Officialité de Besançon reflète les taux de mortalité de la région à une époque donnée. Nous pouvons cependant y voir un indicateur des principales crises de mortalité qui ont frappé la population adulte franc-comtoise habituée à rédiger des testaments⁷. Les indications fournies dans les notices de l'abbé Guillaume nous permettent de définir plus précisément le profil social de cette population.

Il s'agit principalement d'une population masculine. Un sondage effectué sur les années 1500-1510 (260 testaments) donne un rapport de 78% pour les testateurs et de 22% pour les testatrices, ce qui explique en partie pourquoi la proportion des noms masculins est bien plus forte que celle des noms féminins dans le corpus. En outre, les testatrices sont généralement présentées dans les notices en relation avec leur père ou leur époux – ce qui a pour effet d'accroître le corpus des noms masculins – tandis que la présentation d'un testateur en référence à sa mère ou à son épouse est rarissime. Comme tous les noms cités dans les notices ont été recensés, il y a certainement eu des doublons dans le corpus masculin puisque certains individus ont pu être comptabilisés à la fois en tant que testateurs et à la fois en tant que père ou époux d'autres testateurs ou testatrices. L'impact sur les statistiques est sans doute négligeable puisque toutes les catégories de la population étudiée sont concernées pareillement. Ce problème ne se pose pas pour le corpus des noms féminins.

Le statut social des testateurs n'est pas toujours indiqué dans les notices. Il est possible cependant de donner une estimation de leur répartition à partir d'un sondage réalisé sur l'échantillon des testaments de 1500 à 1510 :

⁵ La peste noire se déclara à Marseille le 1^{er} novembre 1347. Elle atteignit Arles et Avignon en janvier 1348 et progressa vers le nord tout au long de l'année : Lyon fut touchée en juin, Paris en août et Metz en décembre.

⁶ J'ai relevé 13 dépôts de testaments en 1374, 26 en 1375, 26 en 1383 et 28 en 1389. La moyenne générale était de 26 testaments par an dans les années 1380.

⁷ Ulysse ROBERT a relevé des mentions d'épidémies dans les testaments besançonais en 1349, 1427, 1428, 1525, 1543, 1544, 1637 et 1638 (ROBERT 1902, p. 252)

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

Statut social	Nombre	En%
Clergé		
Chanoine, curé, prêtre, chapelain, vicaire, familier d'une église	87	34%
Noblesse		
Seigneur, chevalier, écuyer, dame, damoiselle, damoiseau	37	14%
Roturiers		
Notaires (17), bourgeois (13), vigneron (11), marchands (8), licenciés en droit (2), tabellion (1), gypsier (1), pelissonnier (1), tonnelier (1), tisserand (1), tanneur (1), argentier (1), imagier (1), cordonnier (1), orfèvre (1)	61	23%
Statut indéfini	75	29%

Tableau 1 : Le statut social des testateurs
(Base : testaments de 1500 à 1510)

Il est vraisemblable que lorsque le statut social n'a pas été indiqué dans la notice, nous avons affaire à un testateur qui n'était ni noble, ni membre du clergé. Globalement, les testateurs roturiers représentent donc approximativement la moitié du corpus. Ceux-ci sont toutefois rarement issus des classes populaires même si nous trouvons parfois quelques artisans dans les notices. Il s'agit principalement de membres des classes aisées citadines (bourgeois, marchands), de membres de professions juridiques ou de propriétaires fonciers (vignerons). Les paysans et autres gens de labour sont par contre totalement absents.

Au final, nous disposons avec les testaments de l'Officialité de Besançon d'un corpus particulièrement intéressant pour l'étude de l'évolution de l'anthroponymie. Non seulement il permettra de retracer avec un niveau de fiabilité satisfaisant les évolutions des pratiques sur une période continue de près de trois siècles mais c'est aussi un corpus qui offre une grande homogénéité, à la fois par le milieu géographique des porteurs, par leur milieu social et leur milieu économique.

2. Surnoms et autres compléments de désignation des personnes

En France, la recherche en anthroponymie médiévale et moderne a été profondément renouvelée dans les années 1980, notamment grâce à des entreprises collectives, telles celles du groupe *Rencontre des historiens du Limousin* qui publia en 1984 *Léonard, Marie, Jean et les autres : les prénoms en Limousin depuis un millénaire* (PEROUAS 1984) et celles des équipes rassemblées sous l'impulsion de Monique BOURIN qui publièrent en 1989 le premier volume de la série *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne* (BOURIN 1989). Depuis, de nombreuses autres publications ont suivi et elles nous permettent aujourd'hui d'avoir une bonne connaissance des principaux phénomènes qui ont marqué l'histoire de l'anthroponymie : la mise en place du « système anthroponymique à double élément » (*nom* et *surnom*) à partir du XI^e siècle, la réduction du stock des noms de baptême, l'émergence des noms dominants, la christianisation progressive du répertoire, le développement des formes hypocoristiques et la féminisation des noms du répertoire masculin au XIII^e siècle, le renouvellement du stock onomastique à la fin du Moyen Âge, l'apparition des noms multiples, etc. La richesse des travaux a

permis également la mise en valeur de variantes régionales ou sociologiques en comparant les formes anthroponymiques masculines et féminines, celles des clercs et des laïcs ou celles des nobles et des roturiers. La recherche actuelle s'intéresse plus particulièrement aux liens entre phénomènes migratoires et anthroponymie. Le champ de recherche est néanmoins encore très large et il faudrait notamment pouvoir expliquer davantage la succession des phénomènes, les motivations de la nomination, les modes d'attribution et les différentes perceptions du nom que pouvaient avoir un porteur et son entourage.

À l'époque où ont été rédigés les testaments du corpus bisontin, le système moderne de désignation des individus était encore en gestation et il aura fallu plusieurs siècles pour que chaque personne soit systématiquement désignée par un ensemble complet formé d'un nom de baptême et d'un nom de famille héréditaire. Au XII^e siècle, les personnes n'étaient généralement désignées dans la vie courante que par un seul nom. Il s'agissait généralement de leur nom de baptême mais le nom d'usage pouvait également être un autre nom, choisi à la naissance par les parents ou attribué plus tard par le groupe social d'appartenance, sans que ce nom de substitution vienne pour autant annuler le précédent. Les exemples d'Orderic Vital (1075-vers 1142) et de son contemporain Pierre Abelard (1079-1142) peuvent illustrer ce propos. Le premier nom du moine normand est son *nom de baptême* qui lui vient de son parrain – Orderic, curé d'Attingham – tandis que le second lui fut attribué par l'abbé du monastère d'Ouche lorsqu'il reçut la tonsure des clercs en 1086. Les circonstances de l'attribution des deux noms du théologien et philosophe français ne sont quant à elles pas connues mais on observe qu'il était nommé uniquement *Abelard* dans sa correspondance avant son entrée dans les ordres en 1118, époque à partir de laquelle il se fait alors appeler *Pierre* ou *Maître Pierre*.

Dans les documents écrits, et en particulier dans ceux qui généraient droits ou obligations pour les participants, la seule mention du nom de baptême ne pouvait suffire à renseigner sur l'identité d'une personne. Les difficultés se multiplièrent au XII^e siècle du fait de la concentration progressive du stock onomastique sur un petit nombre de noms, ce qui entraîna naturellement un nombre croissant d'homonymies. Les scribes résolvaient ces difficultés en adjoignant au nom de baptême un complément de désignation dont la seule fonction était de renseigner sur l'identité de la personne. Ce pouvait être une simple mention topographique (village, ville ou pays d'origine), une indication du statut social (la fonction, le titre, la profession) ou bien une relation de parenté (*filis de...*, *épouse de...*). Ces compléments de désignation n'avaient encore aucun caractère officiel et pouvaient se cumuler ou varier selon les circonstances. Quelques exemples choisis dans le *Livre des miracles de saint Gibrien* rédigé en 1145 :

Puella, Gertrudis appellata, de Novo-castello (« Une jeune fille, appelée Gertrude, de Neuf-chastel », Livre I, chapitre 3)

Puer quidam Stephanus nomine, ortus de Remensi civitae, filius Guafridi et Osannae (« Un garçon nommé Étienne, né dans la ville de Reims, fils de Geoffroy et Osanne », Livre I, chapitre 5)

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

Progressivement, à partir du XI^e siècle, un nouvel élément intègre cette panoplie anthroponymique : le *surnom*.

2.1 Les surnoms

Dans cette étude, je définis le *surnom* comme un complément de désignation utilisé de manière habituelle par une personne pour décliner son identité. Le terme est caractérisé par son usage récurrent et non par une transmissibilité éventuelle. La fréquence et la typologie des surnoms dans les documents du XI^e au XIII^e siècle dépendent en partie de la nature de ces documents et du profil social des personnes citées.

En 1145, dans le *Livre des miracles de saint Gibrien*, nous n'avons qu'un seul surnom sur un total de 148 personnes et il concerne *Hereburgis, filia Petri Militis cognomento Pueri* (« Erembourg, fille de Pierre chevalier surnommé Garçon », Livre I, chapitre 3).

Il n'y en a pas encore un seul dans la *Liste des sainteurs franc-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune* (fin du XII^e siècle) qui compte 283 hommes et 18 femmes. Dans ce document, les sainteurs sont uniquement désignés par leur nom de baptême et classés selon leur domaine de résidence. Lorsque plusieurs individus d'un même domaine portent un nom identique, le scribe se contente de le préciser par la mention *alius* (« autre »).

Le *Serment de fidélité des habitants de La Rochelle au roi de France* en 1224 fournit une liste bien plus conséquente puisqu'elle comporte 1716 personnes, nommées les unes à la suite des autres, sans catégorisation particulière. Le scribe s'est donc efforcé de condenser l'identité des personnes en un minimum de mots et presque tous les individus sont présentés désormais par deux termes, dans un mélange de latin et de français : *Petrus Fulcherii major, Daniel Blanchardi, Petrus de Faya, Remundus tallandier, Johannes Galerne, Petrus Maupetit, Eichardus Bataille, Johannes de Bona Villa, Girardus Herberti, Ricardus de Perroc, Pascaudus*, etc. (BARDONNET 1889, p. 235). Les seconds éléments de désignation peuvent être classés en quatre catégories :

- **les professions** sont généralement notées en latin (*Petrus tabernarius, Bertinus carpentarius*), plus rarement en français (*Huguetus taillander*),
- **l'origine géographique** est le plus souvent introduite par le terme « de » (*Petrus de Laval*) mais quelquefois simplement juxtaposée au nom de baptême (*Tangui britto*),
- **la filiation** est le plus souvent indiquée par un génitif (*Stephanus Roberti*) et très rarement par un terme introductif (*Guillelmus filius Gileberti*),
- **les sobriquets**, encore peu fréquents, sont transcrits en français (*Ricardus Fierebrace, Alexander Trenche-Poisson, Guillelmus Chauche-Pot*)

Comme le soulignait Abel Bardonnnet, « nombre de mots, dans ce document, peuvent indifféremment faire partie du nom ou n'énoncer qu'une pure qualité. Il s'agit

surtout de ceux qui rappellent une profession ou un pays d'origine » (BARDONNET 1889, p. 235, note 3).

Une vingtaine d'années plus tard, les hommes adultes cités dans le *Livre des miracles de Savigny* (1243-1244) sont presque tous pourvus d'un surnom juxtaposé au nom de baptême: *Johannes le Rasle, Radulfus de Latei, Johannes Polein, Johannes Repanel, Guillelmus Beleth, Gaufridus Poucier, Gaufridus Rualendi, Johannes de Conteville, Henricus Godart*, etc. L'évolution est nette: le deuxième terme de la désignation complémentaire est en train de se figer pour devenir le *surnom* habituel de la personne, celui qu'elle indique automatiquement lorsqu'elle doit décliner son identité. La transmission héréditaire est quelquefois attestée (*Guillelmus Brodin, filius Stephani Brodin*) mais elle n'est pas systématique (*Robertus de Villa Dei de Saltu Capri, filius Johannis Aelart*).

Cette impression de fixation du surnom s'évanouit complètement à la lecture du *Rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris* en 1292⁸. Ce document donne les noms de plus de 14000 contribuables (BOURLET 1992, p. 13), classés par rues, avec mention de la taxe imposée à chacun. Ils sont pour la plupart identifiés par leur nom de baptême et un complément de désignation mais, très majoritairement, lorsqu'un individu décline son identité, il nous renseigne surtout sur son état ou son origine plus que sur sa lignée. L'exemple des contribuables de la Rue Jehan-Tison (GÉRAUD 1837, p. 5-6) est assez représentatif du système de désignation employé dans les rôles parisiens: sur un total de trente-trois personnes, quinze ont déclaré leur métier (*Mahy le çavetier, Guillaume le cordonnier, Renaut le péletier*, etc.), douze autres ont indiqué leur lieu d'origine (*Jehan de Lile, Osane de Chartres, Hervy le Breton*, etc.), trois personnes ont spécifié un sobriquet (*Aaliz Selles, Perronnelle aux Chiens, Jaques Honoré*) et deux ne se sont présentées que par leur seul sobriquet (*la Baillie, Hurte-Vin*). Un seul contribuable est identifié par une mention de parenté: *Jehannete nièce de cèle Estienne* (nommée précédemment). Il est possible que certains de ces compléments de désignation deviennent par la suite des surnoms héréditaires mais cela ne semble pas encore le cas en 1292. Comme à Savigny, la transmission du surnom est quelquefois attestée (*Guillot Bourdon, fuiz Jehan Bourdon*, GÉRAUD, p. 18) et d'autres fois non (*Estevenot Bréent tesserrant; Jehannot Cousin son frère*, GÉRAUD, p. 113). On notera que les surnoms issus de noms de personne sont extrêmement rares à Paris et cela s'explique peut-être par une immigration de fraîche date dans une ville où les familles n'avaient pas encore fait souche.

Voilà globalement quels étaient les usages à l'époque de la rédaction des premiers testaments de l'Officialité de Besançon. À la différence de certains des documents précédents, un testament ne se présente pas comme une liste nominative et lorsqu'un

⁸ L'anthroponymie de ces registres, publiés pour la première fois par Hercule GÉRAUD (*Paris sous Philippe le Bel d'après des documents originaux*, 1837), a été étudiée par Karl MICHAELSSON, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, 1927, et par Caroline BOURLET, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle d'après les rôles de la taille du règne de Philippe le Bel », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tome II-2, 1992, p. 9-44.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

testateur décline son identité, il ne se contente généralement pas d'un nom et d'un surnom mais cumule au contraire plusieurs éléments de désignation. Voici par exemple comment se présentaient quelques-uns des souscripteurs du testament de Pierre Quarré, citoyen de Besançon, en 1274 (ROBERT 1902, p. 274) :

Ego Hugo, dictus Emonis, presbiter, canonicus ecclesie Beate Marie Magdalene.
Signe HUGO EMONIS.

Ego Bisuntius de Ornans, vicarius ecclesie Beate Marie Magdalene. Signe
BISUNTIUS DE ORNANS.

Ego Willelmus, dictus Mirepiez, presbiter bisuntinus. Signe WILLELMUS MIREPIEZ.

Ego Vellermus, dictus Velat, matricularius ecclesie Beate Magdalene bisuntine.
Signe VEYLLAT.

Dans trois de ces cas le surnom est introduit par le terme *dictus* : il s'agit d'une caractéristique importante des testaments bisontins que l'on ne retrouve pas avec la même intensité dans les rôles fiscaux où les rédacteurs s'appliquaient à désigner les personnes le plus succinctement possible. Nous pouvons constater également que ce terme *dictus* est utilisé dans la présentation mais pas dans la signature : il disparaît dans les formes abrégées. Il crée une distinction entre la façon dont un individu se nomme (*Ego* + nom de baptême) et la façon dont il est appelé par son entourage (*dictus* + surnom). On peut penser que l'expression *dictus* disparaît lorsque l'individu s'approprie définitivement le surnom qui lui a été attribué et qu'il en fait un élément constitutif de son identité. Les formes nominatives en *dictus* correspondraient alors à une phase transitoire antérieure à la fixation du surnom. Pour cette raison, et afin de distinguer cette forme nominative particulière des autres modes de désignation, je la qualifierai dans cette étude de « surnom personnel ». *A contrario*, lorsqu'un surnom suit directement le nom de baptême, il sera qualifié de « surnom juxtaposé ».

Les notices bisontines reprennent l'ensemble des éléments d'identité indiqués dans l'introduction des testaments. En voici quelques-unes :

1269 – *Blanche, veuve du nommé L'Ane, de Besançon.*

1269 – *Richard, clerc de Besançon, fils de Blanche, dite Carsia.*

1270 – *Odette, fille d'Etienne de Baume, femme de Hugues, dit Amphelise, bisont.*

1270 – *Guy, fils de Pierre, dit Chauler, bisont.*

1272 – *Mathieu de Besançon, fils de Hugues, dit Quinzepoynz.*

1334 – *Isabelle de Tigny, diocèse d'Orléans, femme de Huguenin Frillet, de Nozeroy, clerc.*

1451 – *Alix, femme de Jean Aubert, d'Amathay, licencié en lois, conseiller du duc et comte de Bourgogne, demeurant à Baume.*

Dans ces exemples, les personnes possèdent quelquefois un surnom (« personnel » ou « juxtaposé ») mais elles ne sont bien souvent identifiées que par un lien de parenté, un lieu ou une fonction. Il m'a paru intéressant d'étudier l'évolution de ces différentes formes de désignation dans le corpus bisontin. À cet effet, j'ai sélectionné six échantillons

espacés d'une cinquantaine d'années, portant à chaque fois sur cent individus classés selon la typologie du premier complément de désignation. Dans les notices, le surnom est toujours placé directement après le nom de baptême lorsqu'il existe. À défaut, nous trouvons un lien de parenté, une mention toponymique, le statut social ou le métier.

2.2 La désignation des roturiers

Afin de suivre plus particulièrement l'évolution des modalités de désignation des roturiers, j'ai écarté du corpus tous les individus cités comme nobles ou membres du clergé. Dans ces échantillons, le premier terme de la désignation complémentaire n'est jamais un lien de parenté. Ce mode de désignation est rare dans les testaments de Besançon pour la population masculine et il est vraisemblable que cela tient au profil social des testateurs : il s'agit en effet majoritairement d'hommes âgés, dont les parents étaient sans doute déjà décédés et qui ne se définissaient donc plus par une filiation mais plutôt par ce qu'ils étaient devenus. L'hypothèse reçoit une confirmation indirecte dans les testaments de 1349, année de grande mortalité, où l'on observe une fréquence bien plus importante de testateurs – sans doute jeunes – définis par leur filiation. En définitive, les roturiers sont principalement définis par quatre modes de désignation : un nom de lieu, un statut social, un surnom personnel ou un surnom juxtaposé. Afin de mettre en valeur le déclin progressif des trois premières formes, la part des surnoms juxtaposés n'a pas été représentée sur le graphique ci-dessous :

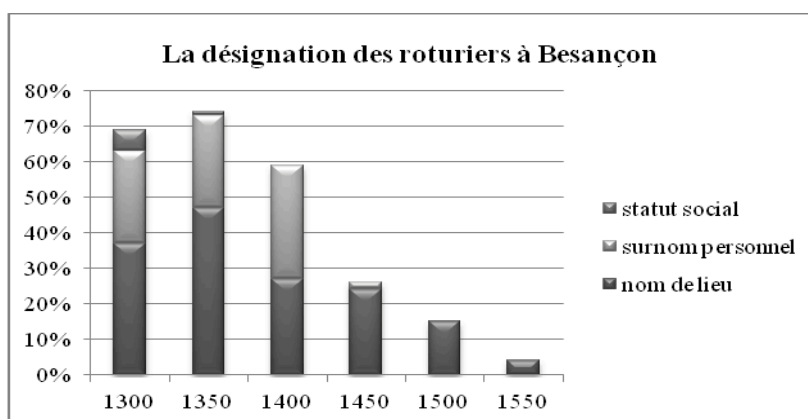


Figure 3 : La désignation des roturiers à Besançon

La part représentative des *surnoms juxtaposés* correspond à l'écart entre la valeur totale du corpus (100%) et le cumul des autres modes de désignation. Nous constatons qu'au XIV^e siècle seulement 30% des testateurs francs-comtois étaient désignés par un *surnom juxtaposé*. Ce chiffre progressa fortement au XV^e siècle, notamment à partir de 1450, époque à laquelle l'emploi du *surnom personnel* tend à disparaître dans les notices.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XV^e siècle

Par contre, un nouveau mode de désignation se développe et consiste à rajouter à l'ensemble nom + surnom juxtaposé un *surnom additionnel* introduit par une formule du type « *alias* » ou « dit ». Quelques exemples : *Aymonin Navel alias le Taichier* (1456), *Pierre Boncompain alias Tonnel, marchand* (1501), *Jean Loupot dit Bourrut, tanneur* (1502), etc.

L'échantillon de 1400 comporte deux cas de ce type, nous en avons six dans l'échantillon de 1450, six encore dans celui de 1500 et onze dans celui de 1550. Il est difficile de dire si ces surnoms additionnels étaient de simples noms d'usage, affectés à un seul individu, ou, s'il s'agissait au contraire de surnoms complémentaires transmissibles. *Jacquotte Boncompain, alias Tonnel*, qui teste en 1518, pourrait bien être en effet de la parenté de *Pierre Boncompain, alias Tonnel*, cité précédemment. Le surnom additionnel de *Jean Salvaigeot, dit Chaillot* (1505), était également un surnom juxtaposé (cf. *Claude Chaillot* en 1504). En Franche-Comté, Jean-Louis CROLET note que ces surnoms additionnels, utilisés à l'origine pour palier des problèmes d'homonymies, étaient devenus héréditaires et transmis au fils aîné après le décès du patriarche (CROLET 2012, p. 36). Il est vraisemblable que cette modalité de désignation avec surnom additionnel ait été dans certains cas une étape intermédiaire avant le remplacement définitif du surnom primitif. Dans le Gévaudan, Philippe MAURICE a observé que le surnom additionnel d'un individu était fréquemment le surnom de son beau-père : la récupération du nom était alors la marque d'une transmission successorale (MAURICE 1998, p. 280-283). On voit bien en tout cas que le système anthroponymique n'a toujours pas acquis au XV^e siècle sa rigidité définitive et à cette époque certains testateurs ne disposent pas encore de surnoms figés et héréditaires. On peut citer ainsi les cas de *Viennot de Fedry, cordonnier* en 1450, *Etevenin de Colombier, pelissonnier* en 1451, *Girard d'Avanne, cordonnier* en 1453.

Les surnoms que j'ai qualifiés ici de *juxtaposés* étaient-ils transmis de génération en génération dès le XIII^e siècle ? Cela est probable mais pas assuré. En Franche-Comté, comme dans d'autres régions françaises, nous observons en effet un profond renouvellement des surnoms à la fin du Moyen Âge à tel point qu'Ulysse ROBERT dut renoncer avec quelque dépit à ses projets généalogiques⁹. Il est certain que dès le XII^e siècle certains surnoms étaient devenus héréditaires mais la transmission automatique ne s'imposait pas. Au XV^e siècle – et sans doute encore plus tard – il était toujours possible d'opter pour un surnom différent de celui de son père (BECK 2002, p. 34)¹⁰. Un testament

⁹ « Un obstacle presque insurmontable pour l'établissement des généalogies franc-comtoises et l'identification des personnages provient surtout des différences de noms dans les mêmes familles, où les enfants ne portaient pas toujours celui de leur père. Par exemple, on voit que Etienne de Montgesoye était fils de Hugues de Tarcenay [...]. Guillaume de Boulton fils de Jeannin de Verne [...]. Jacques d'Auxon fils d'Etienne d'Osselle [...]. Les cas de ce genre sont très nombreux ; cela explique l'impossibilité où j'ai été, malgré de longues et pénibles recherches, d'identifier, comme je l'aurais voulu, une certaine quantité de personnages semblant avoir appartenu à la noblesse de la province. » (ROBERT 1902, p. 258-259)

¹⁰ En Bourgogne, Patrice BECK note qu'aux XIV^e et XV^e siècles, « les cas de substitution ne sont pas rares : 5 à 10% d'*alias* avec changement(s) de surnom » (p. 34).

de 1451 mentionne ainsi *Jean Couraux fils de Jean de Vuillafans* (ROBERT 1902, p. 110)¹¹.

En ce qui concerne la typologie des surnoms, il est frappant de constater que leur extrême diversité offre un contraste saisissant avec la réduction de plus en plus forte du stock des noms de baptême. Au XIV^e siècle, les surnoms sont essentiellement des sobriquets (*Maître Jean dit Griffon*) et quelquefois des surnoms toponymiques (*Amédée dit de Pretin*). À partir du XVI^e siècle, on observe par contre un développement important des surnoms issus de noms de personnes (*Jean Richardot, Guy Gauthiot*, etc.), ce qui révèle à la fois un renouvellement considérable des surnoms au cours du bas Moyen Âge et une modification de la nature même du surnom qui passe du statut de marqueur individuel à celui de marqueur lignager.

2.3 La désignation des femmes

Désignation complémentaire	1300	1350	1400	1450	1500	1550
Nom de lieu	25	28	59	49	34	2
Surnom personnel	4	1	2	0	0	0
Statut social	4	1	0	0	0	0
Lien de parenté	85	73	51	44	30	5
Surnom patronymique	6	21	25	39	59	41
Totaux	124	124	137	132	123	48

Tableau 2 : Formes de désignation complémentaires des femmes
(Base : Testaments de l'Officialité de Besançon)

Les modalités de désignation des femmes se caractérisent par un retard important dans la mise en place des surnoms et par l'utilisation fréquente de mentions de filiation ou de liens conjugaux. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des modalités de désignation complémentaire des femmes du XIV^e au XVI^e siècle.

¹¹Vuillafans est une commune actuelle du Doubs, au sud-est de Besançon.

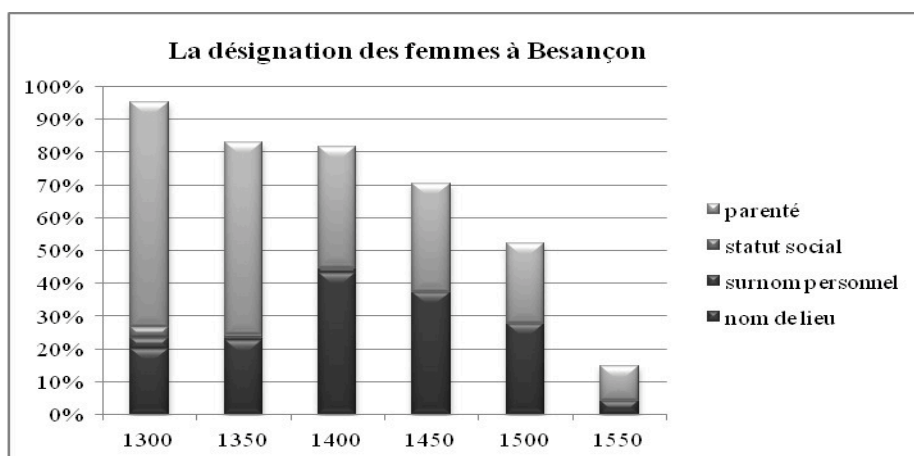


Figure 4 : La désignation des femmes à Besançon

Le graphique a été élaboré à partir de six échantillons prélevés dans les notices testamentaires de l'Officialité de Besançon pour lesquelles j'ai relevé le premier mode de désignation complémentaire¹². Une femme qui dispose d'un surnom ou d'une mention toponymique est également fréquemment identifiée par la mention d'un lien de parenté (*femme, veuve, fille* ou *sœur* de tel ou tel homme). En revanche, si le premier terme du complément de désignation est un lien de parenté, il y aura rarement une autre indication, si ce n'est quelquefois une mention du statut social. Lorsqu'il existe un surnom juxtaposé, il est toujours placé comme premier terme du complément de désignation.

À la différence du sondage précédent, j'ai conservé dans celui-ci les femmes de la noblesse et les religieuses afin de disposer d'un corpus de taille suffisante. Ce choix a impacté la représentativité des personnes dont le premier terme de la désignation complémentaire était un nom de lieu. Dans la majorité des cas rencontrés, le nom de lieu indiqué est vraisemblablement le village ou la ville d'origine (ou de résidence) et il ne s'agit sans doute pas d'un surnom transmissible. Cependant, dans le cas des femmes issues de la noblesse, le nom de lieu peut désigner une terre d'héritage et il pourrait alors être assimilé à un surnom, avec faculté de transmission aux descendants. Dans les faits, cela se produit toutefois rarement puisque c'est généralement le surnom du père qui est transmis aux enfants.

Comme dans le graphique précédent, les « surnoms juxtaposés » n'ont pas été représentés afin de mettre en valeur le déclin de l'ensemble des autres formes de désignation. La progression des surnoms juxtaposés est donc inversement proportionnelle à la régression de l'ensemble des autres formes. Nous constatons qu'il faut attendre le début du XVI^e siècle pour que la moitié de la population féminine soit désignée par un surnom juxtaposé. L'utilisation du nom de famille se généralise après 1550 mais il arrive

¹² Taille et période des échantillons retenus : 124 individus en 1300-1310, 124 en 1349-1350, 137 en 1400-1420, 132 en 1450-1475, 123 en 1500-1525 et 48 en 1550-1575.

encore que certaines épouses ou veuves ne soient identifiées que par rapport à leur conjoint telle *Henriette, femme de Guillaume Bouhelier* en 1551 ou *Thévenate, veuve de Jean Vaicquelin* la même année. Pour toute la période étudiée, l'emploi de surnoms personnels est relativement rare, même en deuxième ou troisième termes des compléments de désignation. L'identification par le statut social est également exceptionnelle. Dans notre corpus, elle concerne essentiellement les béguines, ces femmes qui avaient choisi la vie monastique non cloîtrée sans soumission aux vœux perpétuels¹³.

En définitive, on se rend compte que la majorité de la population franc-comtoise ne semble pas encore disposer d'un surnom figé au début du XV^e siècle, pour autant que notre corpus testamentaire puisse être représentatif de l'ensemble de cette population. Le processus est en cours d'instauration mais le couple *nom et surnom* définitivement héréditaire ne deviendra véritablement normatif qu'au XVI^e siècle. Jusqu'alors le nom de baptême pouvait être associé sans trop de formalisme à un ou plusieurs compléments de désignation qui constituaient la « panoplie anthroponymique » d'un individu : lieu d'origine, statut social, sobriquet, lien de parenté ou surnom du père. Les nobles y incorporaient en outre d'autres éléments propres à leur milieu social : armes, cri, sceaux et médailles. Tous ces éléments contribuaient à dire l'histoire de la personne connue principalement par son nom de baptême, ils renseignaient son entourage sur son origine, ses ambitions ou sa personnalité. Finalement, le surnom, en tant que complément de désignation, ne jouait pas généralement un rôle de marqueur lignager avant le XV^e siècle : c'était avant tout un marqueur individuel. Mais, dans ce cas, quelle était la fonction du nom de baptême ? C'est ce que l'on va examiner à présent.

3. Évolution générale des noms de baptême en Franche-Comté

Quoique les *noms de baptême* existent depuis les débuts du christianisme, leur histoire ne commence véritablement qu'au XI^e siècle, époque à laquelle la généralisation du baptême des nouveau-nés entraîne la pérennisation comme nom d'usage du nom reçu au cours de cette cérémonie. Dès ce moment, nous assistons à un bouleversement important des stocks onomastiques caractérisé par deux phénomènes majeurs : la réduction importante du stock des noms utilisés et l'émergence de noms dominants. L'implication du parrain dans les processus d'attribution du nom de baptême est l'un des paramètres déterminants de cette évolution.

L'analyse du stock onomastique des sainteurs franc-comtois de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune révèle qu'ils utilisaient 138 noms pour nommer 80% de la population masculine à la fin du XII^e siècle. On n'en utilise plus que 24 dans les testaments bisontins en 1265 et ce chiffre tombe à 16 noms en moyenne au XVI^e siècle. Une évolution

¹³ Ce mouvement spirituel fut particulièrement florissant de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle dans le territoire de l'ancienne Lotharinge (Belgique, Pays Bas, Rhénanie, Alsace, Lorraine). J'ai relevé au total 34 notices testamentaires de béguines dans les registres de l'Officialité de Besançon. Sur ce mouvement religieux, voir DELOBETTE 2014, p. 155-165.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

similaire se produit pour les noms féminins : nous ne disposons pas de statistiques sur la distribution des noms de baptême féminins en Franche-Comté au XII^e siècle mais il est vraisemblable qu'il devait y avoir ici comme ailleurs un répertoire onomastique très étendu¹⁴. Au tournant du XIII^e et XIV^e siècle, les notices testamentaires de l'Officialité de Besançon montrent que l'on utilisait en moyenne une trentaine de noms différents pour nommer 80% de la population féminine et que ce taux descendit à une vingtaine de noms environ à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle.

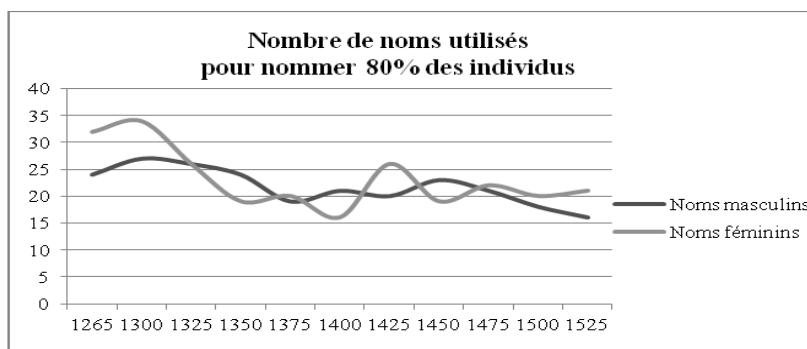


Figure 5 : La condensation du stock dans les Testaments de Besançon¹⁵

Parallèlement, les choix se concentrent partout sur un petit nombre de noms spécifiques qui peuvent être très différents selon les régions et qui focalisent les goûts et préférences des familles.

Chez les sainteurs de l'abbaye Saint-Maurice, les sept noms les plus portés ne représentaient encore que 15% du corpus masculin en 1200 (*Robert, Constantin, Durand, Hilius, Odric, Constant, Dominique*) mais le taux s'envole en 1265 pour atteindre 51% des attributions (*Pierre, Étienne, Guy, Guillaume, Hugues, Thiebaud et Girard*). Dans les années 1550, les sept noms dominants représentent désormais 65% du corpus avec un classement fortement renouvelé et dominé par *Jean* (27% des attributions), largement devant *Guillaume* (9%), *Pierre, Claude, Étienne, Nicolas et Antoine*.

Dans le répertoire féminin, les sept noms les plus portés représentent 37% du corpus à la fin du XIII^e siècle mais peu d'entre eux sortent réellement du lot : *Blanche* et *Isabelle* bénéficient de 6,9% des attributions, *Jacquette* et *Perrette* obtiennent 6% devant

¹⁴ Dans deux cartulaires du Berry et Nivernais rassemblant des actes du X^e au XII^e siècle, Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE a recensé 89 noms pour 96 femmes (MICHAUD-FRÉJAVILLE 1992, p. 84). En Bourgogne, il fallait 64 noms pour nommer 87 femmes au XI^e siècle (taux 74%), 54 noms pour 112 femmes en 1191-1250 (48%) et 77 noms pour 243 femmes en 1251-1280 (32%) (BECK 1992, p. 97).

¹⁵ Les deux corpus masculins et féminins ont été découpés par tranches de 25 ans, ce qui donne onze échantillons de taille satisfaisante pour mener les investigations. L'effectif moyen par échantillon est de 630 individus pour les noms masculins et de 200 individus pour les noms féminins. S'agissant de données testamentaires, il convient de préciser que les chiffres obtenus correspondent peu ou prou à la situation au moment du décès du testateur et que l'on peut par conséquent fixer la date de l'attribution des noms approximativement un demi-siècle plus tôt.

Bonne (4,3%), *Élisabeth* (3,4%) et *Guillemette* (3,4%). Il conviendrait toutefois de cumuler les fréquences respectives d'*Isabelle* et d'*Élisabeth* puisque le premier nom dérive vraisemblablement du second¹⁶.

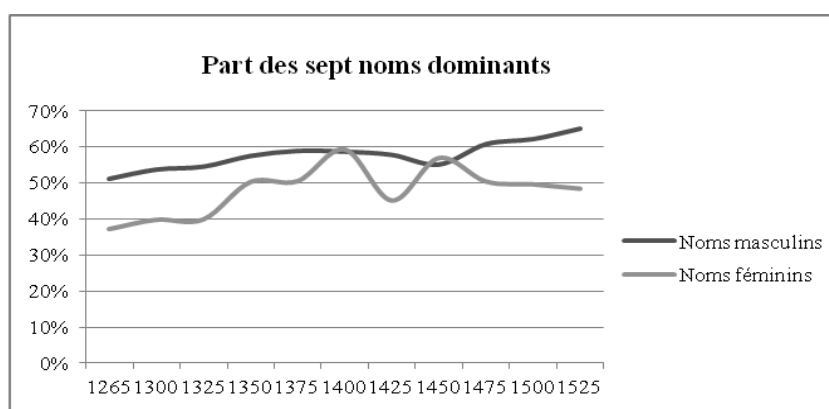


Figure 6 : Les noms dominants dans les Testaments de Besançon

Au début du XIV^e siècle, *Élisabeth*, *Blanche*, *Bonne* et *Perrette* quittent définitivement le petit cercle des noms dominants pour laisser la place à *Marguerite* et à trois variantes féminines de noms masculins (*Jeannette*, *Étiennette* et *Simonnette*). *Jeannette* en particulier entame une progression fulgurante, elle est la principale responsable de l'accroissement de la part des noms dominants dans le corpus. À l'origine la forme moderne *Jeanne* est très peu utilisée et sa représentativité reste faible tout au long du XIV^e siècle, elle commence soudainement à progresser au début du XV^e siècle au détriment de la forme diminutive *Jeannette* et la supplante définitivement à la fin du siècle. Tout se passe comme si le nom était passé d'un statut de simple variante féminine d'un nom masculin à celui de nom autonome, authentiquement féminin.

Au XVI^e siècle, l'entrée de *Claude* et d'*Anne* dans le cercle des noms dominants entraîne une diminution de la représentativité des autres noms et globalement une réduction de leur part collective au sein du corpus. La dernière tranche du corpus affiche alors le classement suivant : *Jeanne* (13,1%), *Claude* (7,4%), *Jeannette* (7,4%), *Catherine* (5,7%), *Marguerite* (5,7%), *Anne* (4,9%) et *Claudine* (4,1%). On aura remarqué que le petit groupe des noms les plus populaires a été entièrement renouvelé par rapport à celui du premier échantillon. Nous pouvons également faire le constat de l'absence complète du nom *Marie* dans les classements tout au long de la période étudiée. Je reviendrai plus loin sur l'histoire particulière de ce nom dans les répertoires onomastiques féminins.

Comment se fait-il que le stock des noms utilisés se soit ainsi considérablement appauvri à partir du XI^e siècle ? Pourquoi les familles se seraient-elles focalisées en l'espace de quelques générations sur quelques noms ultra-favoris ? Je pose comme

¹⁶ Sur l'équivalence entre *Elisabeth* et *Isabelle*, voir *infra* point 6.5.

hypothèse que cela s'est produit précisément au XI^e siècle parce que cela était impossible auparavant, pas avant que le *nom de baptême* ne devienne nom d'usage principal.

Le *nom de baptême* était annoncé et déclaré au prêtre par les parrains et marraines. Dans les sources ecclésiastiques, la pratique se découvre au hasard de la lecture de certains statuts synodaux tardifs, tels ceux d'Angers en 1617 : *Défendons aux parrains et marraines d'imposer aux enfans, et aux prêtres de recevoir aucuns noms poétiques et payens* (THIERS 1778, p. 120). On le constate également dans la rédaction de certains rituels, comme dans ceux d'Albi de 1647 : *Il ne faut point permettre que les parrains ou marraines imposent d'ordinaire d'autres noms que ceux des saints* (THIERS 1778, p. 119). L'usage est cependant attesté dès le VII^e siècle (CORBLET 1882, p. 290) et il s'explique vraisemblablement par le rôle essentiel exercé par les parrains et marraines au cours de la cérémonie du baptême. Mais si le nom était bien *imposé* par les parrains et marraines, était-il pour autant *choisi* par eux ?

La question est délicate car il n'y avait pas de règle absolue, l'honneur de la nomination revenait sans doute prioritairement à celui qui possédait le statut social le plus élevé. Néanmoins, certains indices permettent de dire que le parrain jouait un rôle primordial dans le processus. Avant le XI^e siècle, c'est-à-dire avant que le *nom de baptême* ne devienne le nom d'usage principal, le nom des enfants était choisi par les parents quelques jours après la naissance (CORBLET 1882, p. 226-228 ; THIERS 1778, p. 93-96). Dans le cadre de la cérémonie du baptême, les fonctions de « père spirituel » étaient exercées par le parrain (BABIN 1755, p. 185-187 ; THIERS 1778, p. 87) et, à ce titre, il se substituait au père naturel pour accueillir le nouveau-né dans sa famille spirituelle. En 1680, l'exemple donné par César Pierre RICHELET dans son *Dictionnaire françois* pour sa définition du *parrain* montre clairement que, dans l'esprit de ses lecteurs, l'honneur de la nomination incombait encore principalement aux parrains et accessoirement aux marraines :

« PARREIN, *parrain* : L'un et l'autre s'écrit, mais on prononce *parrain*. Celui qui tient un enfant sur les fonts de Batême. [Le parrain défère à la marraine l'honneur du nom.] » (RICHELET 1680, p. 125)

L'anecdote relative à l'imposition du nom de Vincent Ferrier en 1350 témoigne aussi indirectement du fait que le nom des enfants était généralement décidé par les parrains : à l'occasion de son baptême, le nouveau-né fut parrainé par trois des principaux magistrats de Valence mais comme ils n'arrivaient pas à trouver un accord sur le nom à attribuer, ce fut le prêtre officiant qui imposa lui-même le nom de Vincent (PRADEL 1864, p. 10)¹⁷. Dans la pratique, la fréquence des transmissions du nom du parrain à son filleul témoigne également de l'implication déterminante des parrains dans les choix de nomination. En Bretagne, le caractère normatif des *transmissions homonymiques* est

¹⁷ En l'occurrence, le nom choisi par le prêtre était probablement une marque d'honneur à l'égard de saint Vincent de Saragosse dont la fête était célébrée le 22 janvier, veille du baptême de Vincent Ferrier (23 janvier 1350).

attesté dans les premiers registres paroissiaux : à Roz-Landrieux, 91% des garçons ont reçu le nom d'un de leurs parrains entre 1451 et 1528 (QUÉMENER 2014, p. 9). Il est impossible d'établir des statistiques pour les siècles précédents mais nous pouvons observer dans les sources anciennes qu'il y a homonymie dans la plupart des cas où les documents nous renseignent sur l'identité d'un filleul et de son parrain. Je citerai seulement ici le récit de la nomination de saint Arnoult, né vers 1040 dans le Brabant. Sa naissance fut annoncée à sa mère par un homme « éclatant de lumière » qui lui révéla

« qu'elle portait dans son sein un autre fils qui serait une grande lumière dans l'Eglise, et qui soutiendrait glorieusement l'honneur de Jésus-Christ, tant par la force de ses discours que par l'innocence et la sainteté de ses actions. C'est pourquoi il lui ordonna de l'appeler *Christophe*, c'est-à-dire Porte-Christ (...). Le parrain de cet enfant promis du Ciel fut Arnoult d'Oudenarde, qui voulut absolument lui donner son nom, de sorte qu'il fut appelé *Arnoult* sur les fonts de baptême mais sa mère, qui avait d'autres ordres du Ciel, l'appela toujours *Christophe* »¹⁸.

Nous voyons ici que la pratique de la transmission homonymique était déjà suffisamment ancrée dans les mœurs au début du XI^e siècle pour que le parrain puisse imposer son choix. Si cette pratique favorisait la diffusion automatique des noms déjà présents dans le stock onomastique, elle constituait *a contrario* une entrave à l'introduction de nouveaux noms tant qu'il n'existait pas de parrains porteurs du nom. Comment expliquer dans ce cas le renouvellement permanent des noms dominants que nous avons pu observer dans les notices testamentaires de Besançon ?

Un examen attentif des registres paroissiaux du XV^e et XVI^e siècle permet de répondre à cette question. J'ai étudié dans plusieurs registres de baptême bretons¹⁹ le développement du nom *François* dont la diffusion dans la province commença à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. À l'origine, il y a presque toujours le parrainage d'un noble ou d'un notable déjà porteur du nom qui va transmettre son nom à son filleul. Quelquefois, les parents vont chercher un parrain à l'extérieur de la paroisse et il y a tout lieu de croire que cette démarche exceptionnelle se justifiait principalement par le souhait d'attribuer le nom désiré à leur enfant. Le nom ne décolle toutefois véritablement dans les classements bretons qu'au début du XVI^e siècle, lorsque les premiers baptisés nommés *François* deviennent parrains à leur tour. À l'origine de la diffusion, il y a donc une dérogation à la norme, qui se produit généralement dans le milieu des élites sociales, avant que le nom se répande ensuite normalement par le biais des transmissions homonymiques. Le succès ou le déclin d'un nom dépendent donc principalement des choix des parents, qui vont solliciter tel ou tel parrain en fonction du nom qu'il porte.

¹⁸ Cité par P. GUÉRIN, « Saint Arnoult, évêque de Soissons », dans la *Vie des saints par le P. Giry*, tome 8, 1863 (4^e édition), p. 36. Il s'agit d'une traduction libre de la *Vita Sancti Arnulfi* composée en 1108 par Hariulf, abbé d'Oudenbourg, publiée dans les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, Pars secunda*.

¹⁹ Registres de baptêmes de Roz-Landrieux (1451-1528), Pannecé (1476-1599), Beignon (1502-1599), Bignan (1530-1591) et Locmaria (1534-1556).

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

Une anecdote, rapportée par Orderic Vital, à propos de la venue en France de Boémond de Tarente, confirme que la pratique n'était pas différente au début du XII^e siècle :

« Quand Boémond eut quitté Saint-Léonard-le-Noblet, où se trouve le tombeau du pieux confesseur, et qu'il y eut terminé ses prières, il parcourut pendant le Carême les villes et places fortes de France, et partout accueilli avec vénération, tant par le clergé que par le peuple, il racontait les divers événements auxquels il avait assisté (...). Beaucoup de nobles personnages venaient le trouver, et lui présentaient leurs enfants qu'il tenait de bon cœur sur les fonts baptismaux, et auxquels même il donnait son nom. En effet, il avait été appelé *Marc* au baptême ; mais son père ayant entendu raconter dans une conversation enjouée le conte du géant *Boémond*, donna ce nom par plaisanterie à son fils. Ce nom retentit ensuite par tout le monde, et fut honorablement connu par d'innombrables personnes dans les trois climats du monde ; il devint célèbre en France après avoir été presque inconnu à tous les Occidentaux » (GUIZOT 1827, p. 186).

Finalement, on constate que les modalités générales d'attribution des noms de baptême ont été relativement stables et rigides dans la seconde moitié du Moyen Âge et au début de l'époque moderne mais qu'ils permettaient néanmoins l'éclosion de modes, reflets des valeurs sociales dominantes d'une époque. Paradoxalement, en dépit de ses contraintes, le processus d'attribution des *noms de baptême* a permis aux parents de choisir pour leurs enfants des noms à leur convenance – tant que l'on pouvait trouver un parrain déjà porteur du nom – en leur donnant une liberté de choix qu'ils n'avaient pas dans le système antérieur, quand le nom de l'enfant était normalement repris dans le stock onomastique familial.

4. Évolution du répertoire des noms de baptême masculins

La présentation de l'évolution des noms masculins sera volontairement succincte. En effet, il s'agit simplement de brosser dans les grandes lignes les traits marquants de cette évolution pour se donner un outil de comparaison avec l'anthroponymie féminine. Les noms du corpus masculin ont été répartis dans trois catégories principales : *noms francs, noms religieux, autres noms*.

Les tendances sont nettes. Jusqu'au XII^e siècle, l'essentiel du répertoire onomastique masculin franc-comtois est constitué de noms d'étymologie germanique. Les noms religieux ne représentent encore que 10% des attributions dans la liste des sainteurs de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune (fin du XII^e siècle) et ils se focalisent sur quelques noms d'apôtres (*Jean, Pierre, André*) ou autres martyrs et confesseurs (*Etienne, Martin, Denis, Benoît*). Le nom *Dominique* rassemble des suffrages importants (devant *Jean* et *Pierre*) et il est clair que son succès n'a à cette époque rien à voir avec le fondateur de l'ordre des Dominicains (mort en 1221) mais qu'il est probablement lié à l'attribution du nom au baptême un dimanche : le nom dérive du latin *Dominicus*, Seigneur, terme à l'origine de l'expression *Dies Dominicus*, le Jour du Seigneur.

Catégorie	1200	1265	1300	1325	1350	1375	1400	1425	1450	1475	1500	1525
Noms francs	235	121	361	548	387	338	284	213	184	160	135	139
Noms religieux	30	81	299	556	462	333	447	369	309	277	342	362
Autres noms	14	23	35	44	35	15	27	15	17	12	7	4
Totaux	279	225	695	1148	884	686	758	597	510	449	484	505

Tableau 3 : Classification des attributions de noms de baptême masculins
(Base : Liste des sainteurs franc-comtois et Testaments de l'Officialité de Besançon)

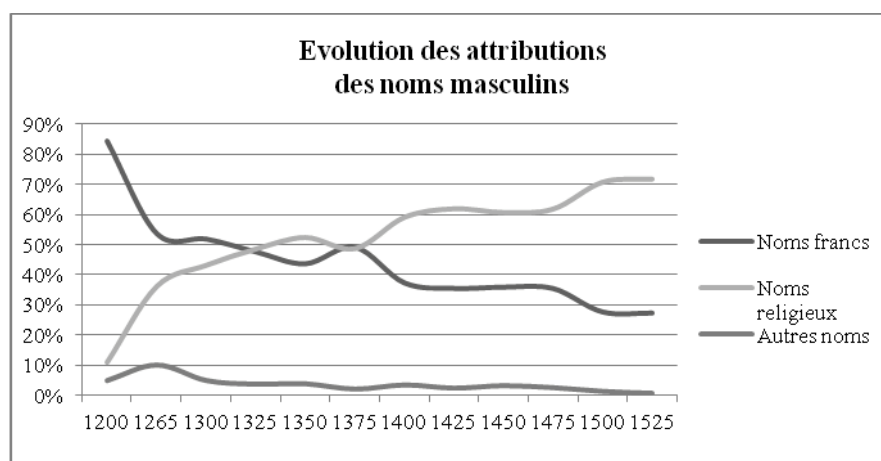


Figure 7 : Évolution des attributions des noms masculins

Sur ce graphique, le changement de registre onomastique au cours du XIII^e siècle est relativement brutal. Il convient toutefois d'apporter quelques nuances car la réalité est plus complexe qu'elle n'y paraît. Il faut d'abord tenir compte que l'intervalle de temps entre les deux premiers échantillons (65 ans) est plus large que celui qui sépare les échantillons suivants (35 ans puis 25 ans pour tous les autres). L'évolution entre les deux premières dates serait moins accentuée si l'échelle était respectée. En second lieu, la population du premier échantillon est radicalement différente des échantillons suivants : dans le premier – les sainteurs franc-comtois de l'abbaye Saint-Maurice – nous avons essentiellement des paysans tandis que tous les suivants renseignent principalement sur l'anthroponymie des élites sociales franc-comtoises. Les études anthroponymiques médiévales montrent qu'il n'y avait généralement pas un répertoire spécifique pour le peuple et un autre pour les classes supérieures si ce n'est quelques noms particuliers. Toutefois, les élites anticipaient les modes dont elles étaient à la fois les précurseurs et les promoteurs plus ou moins involontaires. Il se peut donc que les sainteurs aient adopté avec une génération ou deux de décalage des noms que portaient déjà les élites.

4.1 Les noms masculins d'origine germanique

Le déclin impressionnant des noms francs observé sur le graphique de la figure 7 dissimule des évolutions contrastées. Au XIII^e siècle, le répertoire traditionnel se renouvelle profondément et les noms dominants qui émergent à cette époque dans le corpus bisontin (*Guillaume*, *Hugues* et *Guy* en particulier) étaient quasiment inconnus chez les sainteurs en 1200. Dans cette liste, *Guillaume* ne disposait que d'une seule occurrence (sur un total de 279 noms masculins) tandis qu'*Hugues* et *Guy* n'étaient même pas représentés. Le nom *Hugues* était pourtant connu dans la région dès le XI^e siècle puisqu'il fut porté par le duc Hugues 1^{er} de Bourgogne (vers 1056-1093) puis par son neveu, Hugues II (vers 1085-1143) et le petit-fils de ce dernier, Hugues III (1148-1192). En Franche-Comté, le nom commença seulement à se développer dans les répertoires onomastiques lorsqu'il ne fut plus porté par les princes de la maison ducale de Bourgogne. Henri DUBOIS fait une remarque similaire à propos du nom *Odonet* (dérivé d'*Odon* ou *Eudes*) qui se développa dans plusieurs corpus bourguignons du XIII^e siècle après avoir été délaissé par les ducs de Bourgogne (DUBOIS 1989, p. 104). Ce constat va à l'encontre de l'hypothèse selon laquelle le nom évoquait un désir de protection de l'enfant par le prince tutélaire (BOURIN 2014, p. 74.79). Il semblerait plutôt que lorsqu'une grande famille aristocratique choisissait pour ses aînés un *nom de lignée* emblématique qui n'était pas encore très popularisé dans sa région, il devenait alors tabou pour tous ceux qui n'appartenaient pas à cette lignée ou qui ne l'avaient pas reçu par parrainage. Ces *noms de lignée* bénéficiaient d'un grand prestige et cela explique leur succès mais ils ne devenaient pour autant disponibles que lorsque les principaux porteurs en abandonnaient l'usage. Par ailleurs, la popularité des *Guillaume* à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle ne doit rien à un prince local et s'explique très vraisemblablement par le prestige de *Guillaume d'Orange*, héros éponyme d'un cycle de chansons de geste célèbre, inspiré d'un autre *Guillaume* bien réel, le comte de Toulouse Guillaume de Gellone.

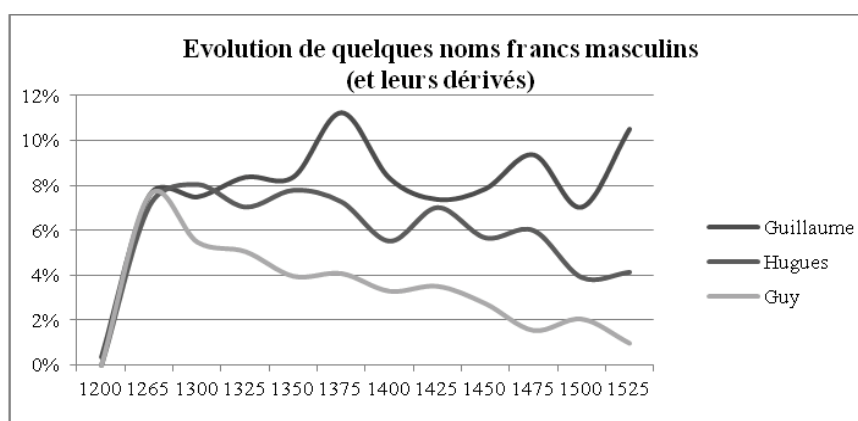


Figure 8 : Évolution de quelques noms francs masculins

Le succès de ces noms est donc lié au prestige des porteurs emblématiques mais leur utilisation est réglementée par des codes sociaux : le nom est un bien patrimonial que l'on ne peut transmettre que si on l'a soi-même reçu en héritage par parrainage ou par le sang. Selon cette conception, le nom a une valeur qui est la somme du prestige des autres porteurs connus ou renommés et dont on espère qu'elle sera transmise au nouveau porteur. Nous trouvons déjà cette idée à la fin du VI^e siècle dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, à propos de la nomination de Clotaire II, parrainé par son oncle Gontran, fils de Clotaire I^{er} :

« Le roi, s'approchant de la piscine sainte, présenta l'enfant pour qu'on le baptisât. Quand il le recueillit, il voulut qu'il fut appelé *Clotaire* et dit : « Que cet enfant grandisse et qu'il réalise ce que ce nom signifie, qu'il jouisse de la même puissance que jadis celui de qui il a reçu le nom ». » (LATOUCHE 1963, p. 309)

4.2 Les noms masculins à connotation religieuse prépondérante

Nous avons vu qu'il y a eu au XIII^e siècle un renouvellement majeur du répertoire en faveur de noms francs et de noms religieux peu usités jusqu'alors. Pour cette dernière catégorie, trois noms s'installent très vite dans le palmarès des noms dominants : *Pierre* et *Étienne* tout d'abord, rejoints ensuite par *Jean* qui ne cessera de progresser tandis que les deux autres stagneront sur toute la période.

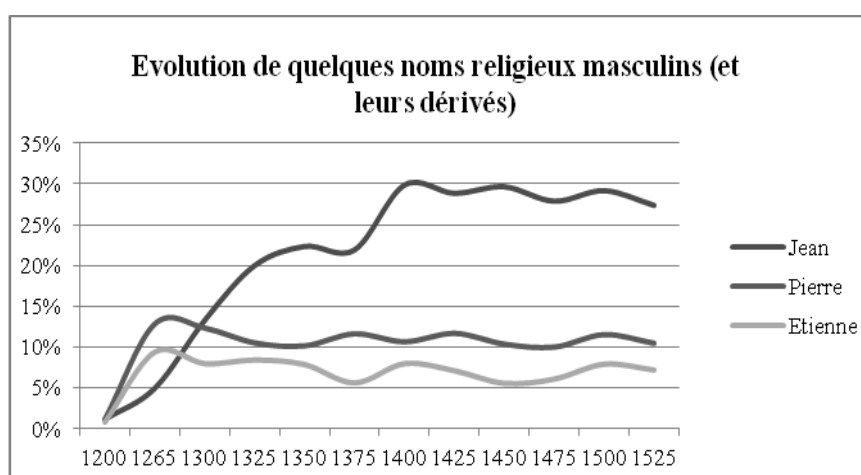


Figure 9 : Évolution de quelques noms religieux masculins

Ces trois noms sont des symboles. *Pierre* est le nom du premier des apôtres, pêcheur du lac de Galilée mais aussi l'homme qui détenait les clés du paradis et dont l'intercession pouvait être déterminante pour l'obtention du salut. Étienne était simple diacre et fut le premier martyr, mais aussi celui qui déclara au moment de sa lapidation

avoir « *contemplé les cieux ouverts et le Fils de l'Homme debout à la droite de Dieu* »²⁰. Le nom *Jean* renvoyait quant à lui à deux personnages bibliques majeurs : Jean le Baptiste, qui était de la parenté de Jésus, et Jean l'Évangéliste, également pêcheur sur le lac de Galilée, « le disciple que Jésus aimait », celui qui couchait sur son sein au moment des repas²¹. Ce nom sous-tend également une idée d'intercession dont on espère qu'elle sera efficace en raison de la proximité entre l'intercesseur et le souverain juge. Trois critères déterminent finalement le succès d'un *nom religieux* : le prestige du porteur emblématique, sa proximité sociale avec les fidèles et sa proximité avec Jésus. Le choix du nom religieux répond principalement à un besoin d'intercession immédiat en vue de la survie de l'enfant.

Le succès du nom *Jean* constitue l'élément moteur de la progression des noms religieux au cours du XIV^e siècle. Au XV^e siècle par contre, le maintien de la croissance de cette catégorie va être assuré par le succès inattendu des noms de *martyrs et confesseurs*.

4.3 Les noms de martyrs et confesseurs

Les noms de martyrs et confesseurs étaient en effet encore peu portés aux XIII^e et XIV^e siècles. Leur essor dans les répertoires onomastiques est le fait marquant de l'anthroponymie masculine du XV^e siècle. Précédemment, leur fréquence dans le corpus bisontin – entre 9 et 13% des attributions – dépendait essentiellement de la faveur pour le nom *Étienne* qui rassemblait à lui seul 7% environ des attributions. Pour le reste on trouvait épisodiquement quelques *Nicolas, Martin, Maurice, Gilles, Laurent* ou autres mais toujours en nombre très limité. Au XV^e siècle, l'attitude des fidèles à l'égard des saints change et le témoignage le plus frappant de cette évolution est celui de l'art religieux : en adoptant les vêtements de leurs contemporains, les saints en deviennent plus humains, plus accessibles, plus familiers et tout ceci en fait désormais des intercesseurs privilégiés auprès de Dieu. L'anthroponymie confirme à sa manière ce changement des comportements religieux. Les noms des saints martyrs et confesseurs sont de plus en plus attribués au baptême et le succès d'un nom de saint constitue à cette époque un indice significatif de la popularité de son culte.

²⁰ *Actes des apôtres*, chapitre 7, verset 56.

²¹ *Évangile de Jean*, chapitre 13, verset 23

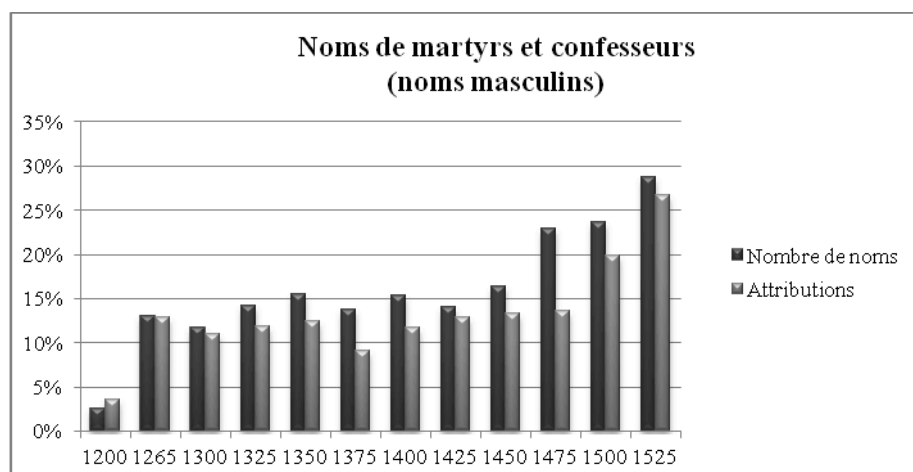


Figure 10 : Noms de martyrs et confesseurs

En Franche-Comté, les faveurs vont principalement à saint Claude, évêque de Besançon au VII^e siècle, dont le nom intègre le cercle des noms dominants au XVI^e siècle (5^{ème} place en 1500-1524 puis 4^{ème} place en 1525-1560). À cette époque, on pensait que l'attribution du nom *Claude* à un enfant pouvait lui assurer de plus grandes chances de survie (LAMBERT 2001, p. 280-281)²². Les noms de saint Antoine et saint Nicolas, particulièrement honorés dans l'est de la France, connaissent eux aussi un succès honorable tandis que saint François, fréquemment plébiscité dans d'autres régions à cette époque, tarde ici à rassembler les suffrages de la population.

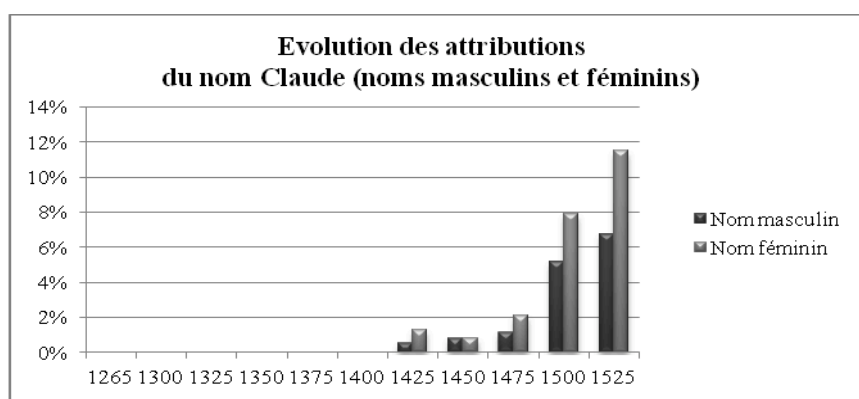


Figure 11 : Évolution des attributions du nom *Claude*

²² En 1546, l'obstination des populations genevoises à vouloir donner le nom *Claude* à leurs enfants amena Calvin à publier son édit sur les noms de baptême interdits.

4.4 Autres noms masculins

La dernière catégorie des noms masculins – celle des *Autres noms* – est en fait un amalgame de noms d'origines diverses ou d'origine inconnue. À aucun moment, ils ne représentent une part importante dans le corpus et la tendance est au déclin, la seule exception étant une brève progression constatée entre 1200 et 1265 qui s'explique peut-être par les origines sociales différentes des populations des deux échantillons utilisés.

Dans l'échantillon des sainteurs, la catégorie des *Autres noms* (5% du corpus) est principalement constituée des noms *Constantinus* ou *Constantius* (4,3%) que l'on n'a pas jugé opportun d'intégrer ici aux *noms religieux*. En effet, quoique plusieurs saints Constantin de l'Antiquité figurent au martyrologe, la mode de l'attribution des noms de martyrs et confesseurs n'était pas encore de mise au XII^e siècle. C'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons de la popularité de ce nom à cette époque et nous la trouvons dans l'attrait qu'exerçait l'Orient sur les populations de l'Europe occidentale au moment des croisades. L'empereur Constantin et d'autres personnages du même nom figuraient alors fréquemment dans les chansons de geste des XII^e et XIII^e siècles.

Dans les notices testamentaires de l'Officialité de Besançon, je relève dans la catégorie des *autres noms* beaucoup de noms qui ne reviennent qu'une seule fois dans le corpus (*Gourgoingne, Maguereigne, Forestier*, etc.) mais quelques-uns cependant sortent du lot. *Besançon* est l'un d'entre eux et c'est un nom de baptême que l'on peut classer dans la sous-catégorie des « noms géographiques » qui ont fleuri dans toutes les régions françaises au XIII^e siècle. Il perdurera tout au long de la période puisque nous trouvons encore un nommé « *Claude, fils de Besançon Marquis* » dans un testament de 1552. Une autre sous-catégorie, celle des « noms auguratifs » (exprimant un vœu ou une reconnaissance) est fréquemment représentée par des noms tels qu'*Amédée* (« qui aime Dieu ») ou « qui est aimé de Dieu », *Bienfortuné, Bonami, Aimé, Bonaventure*, etc. Le nom *Viennet* et ses hypocoristiques (*Viennat, Viennin, Viennot*) reviennent régulièrement dans les notices mais il est difficile de savoir si son étymologie découle du nom *Vien* (non relevé), lui-même hypocoristique de *Vivien* (une occurrence en 1272), ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un « nom géographique » en référence à la région proche du Viennois. Signalons enfin l'apparition dans les notices testamentaires au tournant du XIV^e et du XV^e siècle de quelques noms directement issus de la littérature médiévale : *Perceval* (1386 et 1416), *Florimond* (1405, écuyer), *Tristan* (1411, écuyer). Ces noms bénéficièrent à la fin du Moyen Âge d'une brève popularité sans lendemain dans les milieux aristocratiques et reflétaient la nostalgie des temps héroïques de la chevalerie.

En résumé, que peut-on dire de l'évolution de l'anthroponymie masculine du XII^e au XVI^e siècle ? Nous avons constaté tout d'abord un renouvellement brutal et quasiment complet du répertoire onomastique au cours du XIII^e siècle. Il ne s'agit cependant pas de création de noms nouveaux mais de l'emploi massif de noms qui étaient peu usités précédemment dans la région, qu'il s'agisse de noms d'origine germanique ou de noms religieux. Le nouveau répertoire est par ailleurs bien plus restreint que l'ancien. Parallèlement, on assiste à une focalisation sur un petit nombre de noms dominants. Il s'agit de pratiques révélatrices de changements importants dans une société. Le

phénomène n'est pas propre à la Franche-Comté. On peut ainsi observer une évolution sensiblement identique en Basse-Bretagne, dans une région où le fonds onomastique traditionnel était composé essentiellement de noms d'origine bretonne. Par ailleurs, la normalisation de la transmission homonymique entre parrains et filleuls confère au *nom de baptême* un rôle de marqueur de la filiation spirituelle qui inscrit le parrain comme modèle référent du nouveau porteur.

5. Évolution du répertoire des noms de baptême féminins

Lorsque l'on parcourt les registres paroissiaux français du XVIII^e siècle, on peut être étonné de la récurrence de quelques noms incontournables : à peu près partout les noms de *Marie*, *Anne*, *Catherine*, *Marguerite*, *Jeanne*, *Louise* et *Françoise* sont omniprésents et cumulent souvent à eux seuls plus de 70% des attributions des noms de baptême féminins. Leur présence dans les répertoires onomastiques est quelquefois ancienne et c'est le cas notamment pour *Jeanne*, *Catherine* et *Marguerite* qui s'y installent durablement dès le XIII^e siècle. Le cas de *Marie* est particulier et ses fréquences varient fortement d'une région à l'autre puisqu'elle peut être à la même époque nom dominant dans un secteur et presque inexistant dans d'autres. *Anne* quant à elle prend son essor au XVI^e siècle tandis que *Françoise* et *Louise* connaîtront également un succès tardif, lié aux fréquences respectives de *François* et *Louis* dans les répertoires masculins. On cherchera à comprendre la genèse de ces développements, les faits générateurs de l'introduction des nouveaux noms dans le répertoire onomastique et les raisons de leur succès ou de leur déclin.

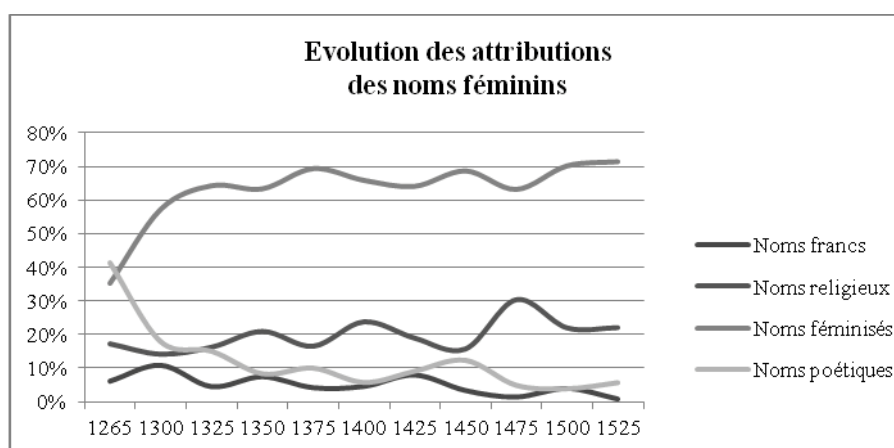


Figure 12 : Évolution des attributions des noms féminins

5.1 Le développement des féminisations de noms masculins

Quoique cette catégorie onomastique particulière puisse se subdiviser en « noms francs » et « noms religieux », une telle distinction ne présente guère d'intérêt pour

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

l'analyse car le phénomène a touché les deux fonds de la même manière. Le graphique ci-dessus témoigne de sa progression fulgurante au cours du XIII^e siècle. Rappelons que les données ont été extraites de notices testamentaires et qu'il convient donc de retrancher une cinquantaine d'années aux années indiquées pour obtenir les dates de naissance approximatives.

Il apparaît clairement que l'essor des *noms masculins féminisés* s'est fait aux dépens de la catégorie des *autres noms*, que j'ai appelé ici « noms poétiques ». Je reviendrai plus loin sur la composition de cette dernière catégorie qui fut la plus florissante au début du XIII^e siècle et essayons tout d'abord de comprendre pour quelle raison les filles ont commencé à recevoir des dérivés de noms masculins. On se permettra ici de faire usage de la méthode régressive car elle apporte pour cette recherche des résultats tout à fait intéressants.

L'analyse de plusieurs registres de baptêmes du XV^e et XVI^e siècle a en effet révélé qu'il existait un lien direct entre l'attribution de *noms masculins féminisés* et les modes de transmission du nom par parrainage : en l'occurrence, la filleule recevait une forme féminine du nom de son parrain, ce qui suppose que le nom était donné par le parrain, et non par la marraine. Dans le cas de la Bretagne, ce mode de transmission avait été abandonné au moins depuis le début du XVI^e siècle dans la partie occidentale (la « Basse-Bretagne » bretonnante) mais il s'est maintenu dans certaines paroisses de la partie orientale (« Haute-Bretagne » ou « pays gallo ») jusqu'au début du XVII^e siècle.

Une analyse des premiers registres de baptême de l'Ain, du Doubs et du Jura a révélé également qu'au XVI^e siècle les pratiques dénominatives étaient très différentes dans cette région selon que l'on se trouvait dans la zone du *parler franc-comtois* ou dans l'aire *francoprovençale*²³. Au nord de la frontière linguistique, les filles recevaient très majoritairement le nom de leur marraine, avec une corrélation homonymique de 75% à 90%, tandis que c'était exactement l'inverse au sud puisque les filles portaient un nom dérivé de celui de leur parrain dans 75% à 90% des cas. On trouve donc dans cette zone un répertoire des noms féminins composé presque exclusivement de *noms masculins féminisés*. Par contre, les noms de *saintes femmes* (*Marguerite, Catherine, Marie, etc.*) y représentent généralement moins de 4% des attributions.

Le tableau ci-dessous indique :

- Le taux des *transmissions homonymiques* par le parrain,
- Le taux des *transmissions homonymiques* par la marraine,
- La part des *noms masculins féminisés*,
- La part des attributions du nom *Marie*,

²³ L'étude a porté sur dix-sept paroisses. Dans l'aire *franco-provençale* : Brénod (Ain), Songieu (Ain), Hotonnes (Ain), Belley (Ain), Morbier (Jura), La Rixouse (Jura), Les Rousses (Jura), Saint-Claude (Jura), Nozeroy (Jura) et Mouthe (Doubs). Dans la zone du *parler franc-comtois* : Arbois (Jura), Montbenoit (Doubs), Cernay l'Eglise (Doubs), Chaux-les-Chatillon (Doubs), Dampjoux (Doubs), Flangebouche (Doubs) et Cour-Saint-Maurice (Doubs). Je remercie chaleureusement pour leur participation à cette recherche Jean-Louis Crolet, Christian Monneret, Roger Valeyre (*Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté*), Olivier Moine et Roger Martine.

- La part des attributions des noms des « saintes accoucheuses » (*Elisabeth/Isabelle, Marguerite, Catherine, Julienne*),
- La part des autres noms du répertoire féminin.

Paroisse	Période	Parrain Homo	Marraine Homo	Masc Fém	Marie	Saintes Acc.	Autres noms
Roz-Landrieux	1451-1528	78%	10%	86,4%	3,1%	5,6%	4,9%
Beignon (H.B.)	1550-1574	92%	17%	91,7%	0,3%	7,1%	0,9%
Locmaria (B.B.)	1534-1556	3%	78%	35,9%	18,1%	26,0%	20,0%
Songieu (Ain)	1528-1619	76%	11%	97,2%	1,2%	0,6%	21,1%
La Rixouse (Jura)	1595-1650	89%	21%	96,4%	0,3%	0,6%	2,7%
Mouthe (Doubs)	1559-1599	74%	9%	97,0%	1,3%	0,3%	1,4%
Arbois (Jura)	1552-1589	11%	87%	75,2%	1,9%	11,8%	11,1%
Chaux (Doubs)	1578-1599	10%	89%	76,8%	0,8%	13,0%	9,4%
Flangebouche (D.)	1571-1599	12%	74%	76,1%	2,9%	7,3%	13,7%

Tableau 4 : Transmissions homonymiques et typologie des noms féminins

Les deux premières paroisses se situent en Haute-Bretagne et relevaient des évêchés de Dol (Roz-Landrieux) et de Saint-Malo (Beignon). La troisième (Locmaria) se trouve en Basse-Bretagne et appartenait à l'ancien diocèse de Cornouaille. J'ai indiqué ensuite les statistiques de trois paroisses situées dans l'aire *franco-provençale* (Songieu, La Rixouse, Mouthe) et de trois paroisses situées dans la zone de *parler franc-comtois* (Arbois, Chaux, Flangebouche).

Le constat est net : la fréquence des attributions de *noms masculins féminisés* est liée au taux de transmission du nom du parrain à sa filleule. Si ce taux est élevé, la part des *noms masculins féminisés* sera d'autant plus importante dans le corpus. Par conséquent, nous pouvons faire l'hypothèse que les féminisations de noms masculins sont apparues dans les répertoires onomastiques lorsque les parrains ont pris l'habitude de transmettre leur nom à leurs filleules.

Le transfert de l'honneur de la nomination du parrain à la marraine ne s'est pas produit dans toutes les régions françaises à la même époque. Le traumatisme lié aux pertes démographiques consécutives aux épidémies de la seconde moitié du XIV^e siècle a peut-être été en certains lieux un événement déclencheur car ce fut une période de transformations onomastiques importantes. C'est en effet à partir de la fin du XIV^e siècle que les noms de *martyrs et confesseurs* prennent leur essor dans les répertoires onomastiques masculins et que l'on assiste en certaines régions à une progression des attributions du nom *Marie* (dans le Midi notamment) ou carrément à la levée du tabou social qui bloquait jusqu'alors ses attributions (cas de la Basse-Bretagne). Simultanément, les autres noms de *saintes femmes* (*Marguerite, Catherine, Élisabeth, Barbe, Agathe, etc.*) se développent dans ces régions au détriment des *noms masculins féminisés* (*Jeanne, Louise, Françoise, etc.*). Cette évolution du répertoire reflète vraisemblablement la délégation de l'honneur de la nomination des filles aux marraines qui adoptèrent également l'usage de la transmission homonymique comme pratique normative. La mise en place de ce nouveau système contribua à maintenir dans le répertoire onomastique féminin la plupart des *noms masculins féminisés* qui devinrent dès lors de véritables noms

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

féminins. Il permettait désormais l'introduction et la diffusion plus rapide des noms de *saintes femmes*. Dans l'aire franco-provençale, les *noms masculins féminisés* continuèrent à représenter une part significative du répertoire féminin après le transfert de l'honneur de la nomination aux marraines car le tabou onomastique sur le nom *Marie* ne sera généralement pas levé avant la seconde moitié du XVII^e siècle.

Le système de nomination des filles par les parrains influença fortement la structure et la composition des répertoires onomastiques féminins. Ses caractéristiques peuvent être résumées comme suit :

- Domination écrasante des *noms masculins féminisés* (généralement plus de 90% du corpus),
- Existence de formes féminisées pour la plupart des noms masculins usités,
- Faible représentativité des noms de *saintes femmes* (*Marie* en particulier),
- Évolution analogue des principaux noms masculins et de leurs dérivés féminins.

Il s'en suit que si l'ensemble de ces caractéristiques se retrouve dans un corpus onomastique du bas Moyen Âge, nous pouvons en conclure que les noms des filles étaient vraisemblablement attribués à cette époque par les parrains.

Dans les notices de l'Officialité de Besançon, les *noms masculins féminisés* représentent globalement 63% du corpus et n'ont cessé de progresser depuis le XIII^e siècle pour dépasser les 70% au début du XVI^e siècle. Les noms les plus populaires possédaient généralement des finales en *-ette* : *Guillemette, Jeannette, Étienne, Simonnette, Jacquette, Guyette, Perrette, Henriette, Huguette*, etc. Ils se déclinaient aussi sous d'autres formes hypocoristiques : *Jacquotte, Jacqueline*, etc. Il était fréquent également de conserver pour une fille le nom masculin à l'identique : *Guillaume, Etienne, Hilaire, Gilles, Jacques, Antoine, Amédée, Claude, Philippe*. Ces noms « épiciens » sont la plupart du temps des noms masculins se terminant par un *-e* muet.

Beaucoup de noms peu fréquents du répertoire masculin ont donné lieu à des formes féminisées : *Mathiette, Othenette, Poncette, Renaude, Richarde, Fauquette, Philiberte, Thomassette, Thiebaude*, etc. Ceci constitue souvent dans les registres de baptêmes de Haute-Bretagne du XV^e et XVI^e siècle un indice de la transmission du nom du parrain. Ces formes inhabituelles ont tendance à disparaître des répertoires féminins dès lors que les marraines obtiennent la délégation de la nomination des filleules. La fréquence de certains noms féminisés est liée au mode de transmission et cela est particulièrement net pour la représentativité des *Guillemette* :

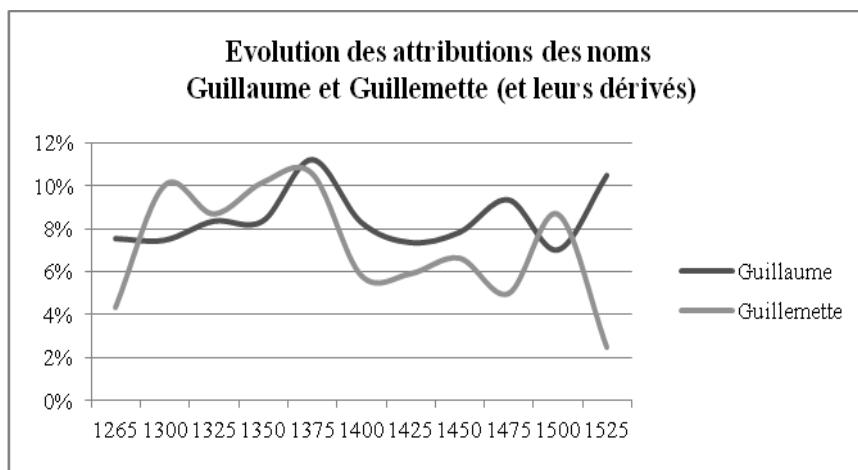


Figure 13 : Évolution des attributions des noms *Guillaume* et *Guillemette*

Paroisse	Mode de transmission	Guillaume	Guillemette
Roz-Landrieux	parrain	15,6%	15,4%
Beignon	parrain	13,7%	15,1%
Mouthe	parrain	4%	5,6%
Locmaria	marraine	9,2%	0,9%
Arbois	marraine	4%	1,7%
Flangebouche	marraine	5,8%	2,3%

Tableau 5 : Fréquence des *Guillaume* et des *Guillemette*

On voit clairement que la fréquence des *Guillemette* chute lorsque les marraines obtiennent la délégation de la nomination à tel point que nous pouvons utiliser le rapport entre la fréquence des *Guillaume* et celle des *Guillemette* comme un indice du mode de nomination des filles. Tant que les deux fréquences sont proches l'une de l'autre – avec quelquefois des fréquences plus importantes pour *Guillemette* – il y a tout lieu de croire que les noms des filles étaient encore attribués par les parrains. Dans les Testaments de l'Officialité de Besançon, il apparaît que les fréquences des attributions du nom *Guillemette* commencent à s'éloigner progressivement de celles du nom *Guillaume* au début du XV^e siècle, ce qui pourrait être l'indice d'une délégation de l'honneur de la nomination aux marraines à la fin du XIV^e siècle si l'on tient compte d'un décalage d'une cinquantaine d'années entre la date de naissance des testateurs et la date de rédaction du testament. L'évolution de la fréquence des attributions des noms *Jean* et *Jeanne* semble confirmer cette tendance.

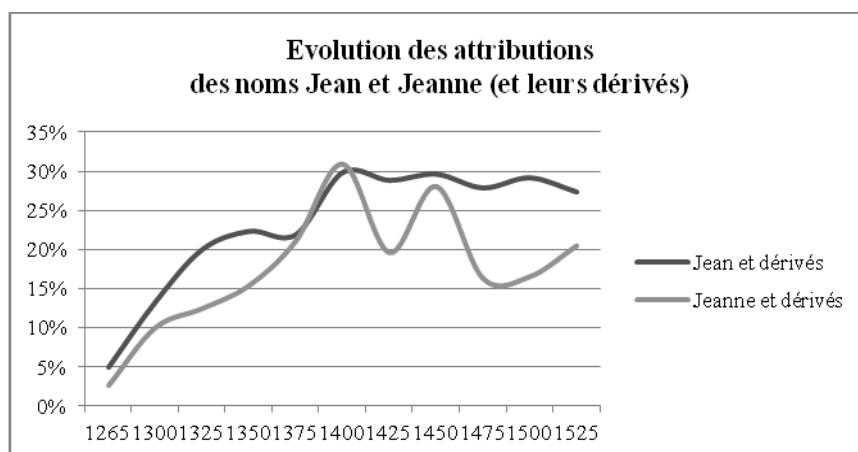


Figure 14 : Évolution des attributions des noms *Jean* et *Jeanne*

5.2 Les saintes accoucheuses

La prépondérance des formes masculines féminisées dans le corpus bisontin à partir du XIV^e siècle indique que la transmission du nom du parrain à sa filleule présentait vraisemblablement un caractère normatif en Franche-Comté à cette époque. Il n'en était pas pour autant obligatoire et d'une rigidité absolue. Les parrains pouvaient y renoncer à leur guise en préférant à leur nom propre un autre nom à leur convenance ou un nom proposé par les parents. Et quand l'honneur de la nomination était délégué aux marraines, celles-ci n'agissaient pas différemment comme il est dit à propos de Jeanne d'Arc :

Et volentiers mectoit le nom aux filz Charles, pour l'onneur de son roi, et aux filles Jehanne ; et aucune fois selon ce que les meres vouloient (TISSET 1960, p. 101).

On peut envisager une dérogation à la norme dès lors qu'un parrain optait pour un nom de *sainte femme* et l'on constate dans le corpus bisontin que dans près de la moitié des cas, le choix s'est porté sur le nom de l'une des trois saintes suivantes : *Élisabeth* (ou la variante *Isabelle* le plus souvent), *Catherine* et *Marguerite*. La place que ces saintes occupaient dans la piété médiévale suffit à expliquer les dérogations fréquentes en faveur de leurs noms et l'évolution des attributions permet même de suivre l'évolution de la popularité de leur culte au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Cela est sans doute moins vrai pour sainte *Élisabeth* car la forme dérivée *Isabelle* ne se situe pas sur le même registre que la forme primitive. En effet, on ne parle jamais de « sainte Isabelle » lorsqu'il s'agit d'évoquer la sainte des Évangiles, mère de Jean-Baptiste. *Isabelle* renvoie à *Élisabeth* sans lui être totalement confondue, il manque au premier nom la forte connotation religieuse du second.

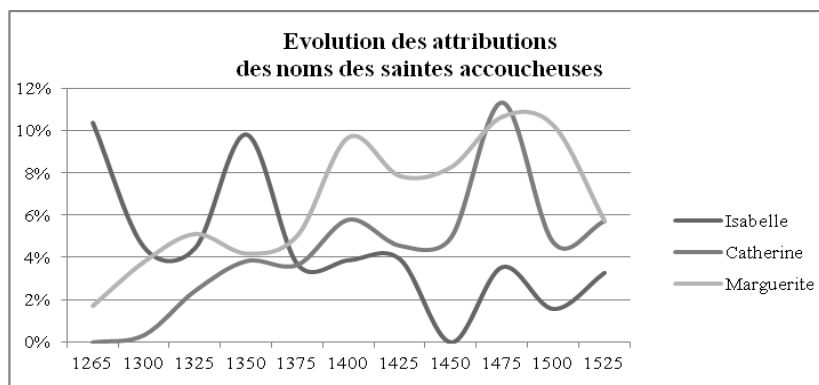


Figure 15 : Évolution des attributions des noms des *saintes accoucheuses*²⁴

Dans l'iconographie religieuse médiévale, sainte Élisabeth apparaît essentiellement dans les représentations de la scène de la Visitation, lorsque Marie, déjà enceinte, rend visite à sa parente, elle-même enceinte de six mois²⁵. L'épisode était rapporté dans la plupart des livres d'heures et fréquemment illustré d'une enluminure où l'on voyait les deux femmes se saluer et se féliciter. La courbe des attributions du nom *Isabelle* témoigne de sa grande popularité au XIII^e siècle avant la régression importante du XIV^e siècle.

Les noms de *Catherine* et de *Marguerite* se sont développés dans les répertoires onomastiques français à partir du XIII^e siècle. Le culte des saintes homonymes avait été importé en Occident après les croisades mais en anthroponymie le succès de leurs noms doit certainement beaucoup à la publication de la vie des saintes dans la *Légende dorée*, composée par Jacques de VORAGINE de 1260 à 1298. C'est d'ailleurs dans les notices testamentaires de la première moitié du XIV^e siècle que les fréquences des attributions prennent leur essor, ce qui nous renvoie grosso modo à des baptêmes dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Les légendes des deux saintes se ressemblent : il s'agit à chaque fois de jeunes filles – Marguerite a 15 ans et Catherine 18 ans – d'une beauté merveilleuse, qui vont choisir le martyr plutôt que d'avoir à renier leur foi. Au moment de leur mort, toutes les deux implorent Dieu de venir en aide à ceux et celles qui demanderont leur intercession :

« Elle pria pour elle-même et pour ses persécuteurs, ainsi que pour tous ceux qui auraient mémoire d'elle et l'invoqueraient avec dévotion ; et elle ajouta que toute femme qui serait en danger accoucherait sans dommage si elle l'invoquait. » (*Vie de sainte Marguerite*, VORAGINE 2004, p. 503)

²⁴ Dans ce graphique, les attributions des formes *Elisabeth* et *Isabelle* ont été cumulées.

²⁵ *Luc* 1,39-56. Dans la *Légende dorée*, l'épisode figure dans le récit de « la nativité de saint Jean-Baptiste ». Cette version brode un peu sur le texte évangélique et explique que « la Vierge demeura donc avec sa cousine pour la servir pendant trois mois, et ce fut elle qui, de ses saintes mains, souleva l'enfant de terre quand il vint au monde. » (VORAGINE 2004, p. 434-435).

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

« Jésus, bon roi, je t'en supplie : que tous ceux qui garderont mémoire de ma passion et m'invoqueront, soit au moment du départ de leur âme, soit en cas de nécessité, obtiennent l'effet de ta protection. » (*Vie de sainte Catherine*, VORAGINE 2004, p. 982)

Au bas Moyen Âge, Catherine et Marguerite furent parmi les saintes les plus honorées et les plus sollicitées par les jeunes filles et jeunes femmes qui pouvaient s'identifier facilement à elles. Au sujet de sainte Catherine, Émile Mâle rapportait ainsi que « dans beaucoup d'églises, il existait des confréries de jeunes filles : elles étaient presque toutes sous le patronage de sainte Catherine » (MALE 1922, p. 196). Sainte Marguerite était quant à elle principalement invoquée par les femmes enceintes, dans l'espoir d'un accouchement heureux :

« Si te prie, vierge honoree,
Noble martire et bienheuree,
Par ta benoïste passion,
Par ta saincte peticion,
Que Dieu vueilles pour moy prier
Et doucement luy supplier
Que par pitié il me conforte
Es douleurs qu'i fault que je porte,
Et sans peril d'ame et de corps
Face mon enfant yssir hors
Sain et sauf, si que je le voye
Baptizé a bien et a joye. » (extrait d'une prière à sainte Marguerite)²⁶

Les deux saintes sont invoquées simultanément dans un récit de miracle survenu à Loches en Touraine en 1420. Thomasse, femme de Pierre du Brulli, était sur le point d'accoucher et souffrait énormément. Son mari et tous ses amis implorèrent Dieu pour qu'il lui vienne en aide :

« Ils requeroient Dieu, la Vierge Marie et toute la court de Paradis, affin qu'elle peust delivrer d'enfant. En faisans ces prieres, il vint a la maison de ladite femme Jehan Leblont, son frere, et quant il vit la pitié et le travail ou elle estoit il commença a pleurer et prier devotement Dieu pour elle, et les femmes qui la gardoient luy disdrent : « Por Dieu, lisez la vie sainte Margarite sur votre seur, et au plaisir Dieu elle enfantera ». Si commença a lire ladite vie, et en commençant a prononcer ladite vie, elle delivra d'ung enfant masle, et quant les femmes virent le fruit comment il vint, commencerent a pleurez et mener dueil. Si demanda son frere : « Quelles nouvelles ? », lors disdrent les femmes : « Mauvaises, car nous ne savons que c'est, car le fruit estoit ensemble aussi noir comme charbon », et s'escria son frere a haulte voix : « Je vous requiers pour Dieu mectons nous tous a genoulz, et requerons madame sainte Katherine, glorieuse Vierge et Martire comment il luy plaise Dieu prier que l'enfant ait baptesme ». » (CHAUVIN 1976, p. 42)

²⁶ RÉZEAU 1983, p. 324-325 (texte du XV^e siècle). La prière se trouve dans de nombreux manuscrits. Elle était destinée à être récitée par les femmes enceintes. Sur sainte Marguerite, voir aussi CAHIER 1867, p 181, 322.

Nous voyons ici que l'on avait attribué aux deux saintes un domaine de compétences qui correspondait en tous points au texte de la *Légende dorée* : sainte Marguerite est invoquée pour le soulagement des douleurs de l'enfantement et sainte Catherine pour le secours en cas de grand danger. Il y a tout lieu de croire que l'attribution préférentielle de leur nom à un nouveau-né – au détriment de la forme féminisée du nom du parrain – répondait à un vœu explicite des parents si leur prière était exaucée²⁷. Au cours du XV^e siècle, ces deux saintes se sont progressivement substituées à sainte Élisabeth qui remplissait peut-être le même rôle aux siècles précédents.

Dans d'autres régions, en Haute-Bretagne et dans le pays d'Etampes notamment, les femmes qui éprouvaient des accouchements difficiles imploraient fréquemment l'intercession de sainte Julienne de Nicomédie. Cette sainte avait d'ailleurs un profil assez similaire à celui de ses consœurs : fiancée au préfet de Nicomédie, Julienne préféra subir le martyre plutôt que de devoir épouser un païen (VORAGINE 2004, p. 214-215). Louis Réau dit à son sujet qu'elle « était invoquée contre les maladies contagieuses (fièvre, peste) et par les femmes grosses dans les douleurs de l'enfantement » (RÉAU 1958b, p. 773) et ceci explique sans doute une bonne part des dérogations à la norme des *transmissions homonymiques* en sa faveur dans certaines régions.

L'attribution du nom d'une *sainte accoucheuse* à une fille en guise de remerciement pour un accouchement à l'issue heureuse se comprend tout à fait. Mais que se passait-il si le nouveau-né était un garçon ? Il n'existe pas de saint populaire spécialisé dans le soulagement des douleurs de l'enfantement et pourtant ce genre de situation devait se produire bien souvent. Une fois encore, Jacques de VORAGINE peut être mis à contribution pour apporter une réponse à cette question. Si l'on prête attention au graphique de la figure 9, on observe que l'essor des attributions du nom *Jean* se produit à la fin du XIII^e siècle, au même moment que celui des noms *Catherine* et *Marguerite*. Or, voici ce que nous dit le dominicain à propos du nom *Jean* au tout début du chapitre consacré à saint Jean l'évangéliste :

« Le nom de Jean, *Johannis*, se comprend comme « grâce du Seigneur » ou comme « celui en qui se trouve la grâce », ou « celui à qui on a fait un don », ou encore « celui qui a reçu une donation de Dieu ». (VORAGINE 2004, p. 68-69)

Nous avons sans doute là l'explication du développement extraordinaire du nom *Jean* dans les répertoires onomastiques des XIII^e et XIV^e siècles. Comme le souligne Alain BOUREAU, l'une des particularités qui distingue VORAGINE des autres hagiographes de son temps est la rédaction de rubriques étymologiques en tête de la plupart des chapitres consacrés aux saints avec cette idée sous-jacente, caractéristique de l'esprit médiéval, que le nom annonçait le destin de celui qui le porte. Pour un même saint, plusieurs étymologies peuvent ainsi être proposées au lecteur afin de lui montrer que le saint dont on va raconter la vie avait été sanctifié dès son baptême, au moment de l'attribution du nom. Il s'agit aussi de « fournir au prédicateur la possibilité d'une glose sur le nom »

²⁷ Sur ce procédé, voir par exemple le récit de la nomination de Pierre de Planzolle dans le *Livre des miracles de Pierre de Luxembourg* (PROUVOST 2002, p. 485.500).

(VORAGINE 2004, p. XXXVIII-XXXIX). L'attribution du nom *Jean* à un enfant né dans des circonstances difficiles exprimait particulièrement bien cette conscience de la grâce de Dieu et les évangiles en offraient un exemple célèbre avec la naissance de Jean Baptiste, fils inespéré de Zacharie le vieillard et d'Élisabeth la stérile, dont le nom avait été imposé par l'ange Gabriel avant même sa conception²⁸.

Plus récemment, dans le Mercantour, André Compan mentionne encore l'existence d'une coutume qui voulait que le nom *Jean* soit donné à un enfant prématuré pour lui réserver des chances de survie (COMPAN 2004, p. 233). Il est donc vraisemblable qu'à l'origine de son succès, nous ayons, comme pour *Catherine* ou *Marguerite*, le désir d'exprimer une reconnaissance à Dieu pour l'heureux dénouement d'une naissance compromise, avec le souhait que l'enfant réalise sa vie durant la *senefiance* de son nom.

5.3 Les noms poétiques

Bien souvent, le nom choisi était l'expression d'une espérance mais il était possible de le verbaliser de différentes manières. Au XIII^e siècle, avant la grande mutation anthroponymique, lorsqu'il s'agissait de nommer une fille, cette espérance s'exprimait ainsi fréquemment par l'attribution d'un nom poétique. Sous cette appellation je classe les noms que l'on qualifie parfois d'*auguratifs* (censés annoncer l'avenir), les noms *laudatifs* (élogieux), *votifs* (attribués en fonction d'un vœu) ou *descriptifs* (évoquant une caractéristique physique ou un trait de caractère) ainsi que tous les noms empruntés à la culture antique ou à la littérature médiévale. Les premiers connurent une grande faveur au XIII^e siècle, et plus particulièrement dans le répertoire féminin. Ils n'étaient pourtant pas encore très fréquents au XII^e siècle en France du nord où le répertoire était alors essentiellement composé de noms traditionnels (noms d'origine germanique en France, noms d'origine bretonne en Bretagne). Dans les premières notices testamentaires de Besançon, nous relevons ainsi plusieurs femmes nommées *Blanche*, *Bonne*, *Douce*, *Damette*, *Belle*, *Bonaventure*, *Bienvenue*, *Bonne amie*, *Colombe*, *Blonde* ou autres. Le nom *Clémence* peut également figurer dans cette catégorie quoique étant une forme féminisée du nom *Clément* : la forme masculine est en effet relativement rare dans les registres de Besançon tandis que la forme féminine reste dans la liste des vingt noms les plus portés jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Ce serait donc plutôt en raison de son étymologie (« doux », « indulgent ») que nous le retrouvons avec une telle fréquence dans le répertoire féminin de cette époque. De même, en dépit de l'existence d'un équivalent masculin, le nom *Constance* a été inclus dans cette rubrique en raison de sa signification (« fermeté d'âme »). Les succès des noms *Beatrix* (dérivé du latin *beatus*, heureux, bienheureux), *Mabille* (dérivé du latin *amabilis*, « digne d'être aimé ») et *Sibille* (le terme désignait les femmes qui avaient le don de prophétie)²⁹ s'expliquent pareillement par

²⁸ *Évangile de Luc*, chapitre 1.

²⁹ D'après le *Dictionnaire des prénoms* de C. TANET et T. HORDE, le nom *Sibylle* est « un prénom féminin qui représente le latin *Sibylla*, emprunt au grec *Sibulla*, nom de prophétesse. [...] Dans l'Antiquité, le terme de *sibylle* s'appliquait à toute femme douée de dons de prophétie, et en particulier aux jeunes femmes vierges

leurs étymologies. En outre, tous ces noms poétiques pouvaient donner lieu à des formes hypocoristiques : *Comtesse* se dérive en *Comtesson*, *Blanche* en *Blanchon*, *Bonne* en *Bonnette*, *Douce* en *Doucette*, *Fleurie* en *Florette*, *Belle* en *Belette*, *Beline*, etc.

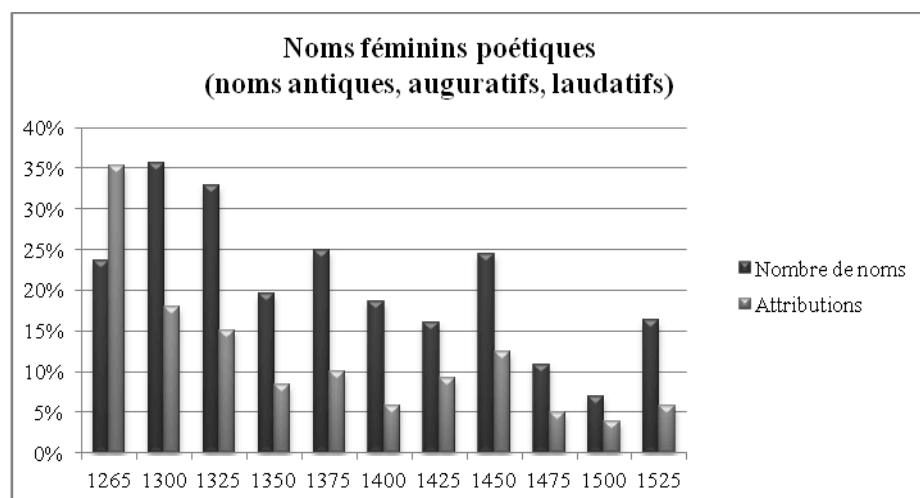


Figure 16 : Noms féminins poétiques dans les Testaments de Besançon

La vogue de ces noms poétiques au XIII^e siècle constitue une étape transitoire dans la formation du répertoire féminin médiéval. Elle se produit au moment même où le répertoire masculin se renouvelle profondément. En ce qui concerne les noms féminins, nous retrouvons en fait peu de noms d'origine germanique au tournant du XIII^e et XIV^e siècle. Dans cette catégorie, nous avons des *Alix*, *Adeline*, *Ameline*, et quelques *Berthe*, *Arambourg*, *Ermengarde*, *Gertrude*, *Mahaut* ou *Mathilde*. Seul *Alix* subsistera au début du XV^e siècle. Les noms poétiques résisteront mieux puisque l'on trouve encore des *Béatrix*, *Bonaventure*, *Bonne*, *Clémence*, *Colombe* et *Damotte* au XV^e siècle mais si le répertoire est toujours connu, les attributions sont alors très faibles. En dépit de leurs connotations souvent élogieuses qui leur confèrent un charme que ne possèdent pas les *Thiebaude* ou *Jacquotte*, les noms poétiques vont être rapidement submergés par le raz-de-marée des *noms masculins féminisés*. Le graphique de la figure 12 le montre bien : ce ne sont pas à proprement parler les noms religieux qui sont à l'origine de leur déclin mais bien les féminisations de noms masculins, quelle que soit la nature de ces derniers, tant d'origine germanique que religieuse. L'évolution n'est donc pas simplement la manifestation d'une nouvelle mode mais la conséquence d'un changement dans les processus de nomination qui se réalisait désormais par l'attribution aux filles du nom de leurs parrains. Doit-on y voir une forme de phallocratie médiévale ? Rien n'est moins sûr.

choisies comme prêtresses du dieu Apollon. [...] Le christianisme intégra les sibylles, considérées au Moyen Âge comme des précurseurs des petits prophètes de l'Ancien Testament parce qu'elles transmettaient la voix divine. » (TANET 2007, p. 407-408). Sur ce nom, voir aussi CARREZ 1942, p. 120.

À sa manière le nom poétique était souvent l'expression d'un vœu et en reprenant un nom commun au langage courant pour en faire un nom de baptême, il renouait en fait avec les traditions anciennes, lorsque l'on créait les noms des enfants en juxtaposant deux lexèmes représentatifs des aspirations parentales : le nom d'origine germanique *Mathilde* est ainsi composé des termes *math* et *hild* qui signifient respectivement « force » et « pouvoir ». Le nom est porteur d'un projet et à travers l'attribution d'un nom poétique le nommeur souhaite aussi transmettre à l'enfant les qualités ou les vertus exprimées dans ce nom. Toutefois, à l'inverse des noms des autres catégories onomastiques, il manquait quelque chose de fondamental au nom poétique : le référent. Dans les autres situations, le nom renvoie toujours à quelqu'un, que ce soit le parent spirituel, un membre de la famille proche, un saint, une sainte ou toute autre personnage que l'on souhaite ériger en modèle. Il y a donc tout lieu de penser que l'attribution du nom du parrain à sa filleule n'était pas perçue au bas Moyen Âge comme une dévalorisation de la condition féminine mais plutôt comme une marque de considération. En recevant un référent, la fille trouvait aussi sa place dans la communauté. Les *noms masculins féminisés* constituent donc au XIII^e siècle un progrès dans la reconnaissance du statut de la femme dans la société et le témoignage de son intégration sociale.

6. Noms dérivés et formes hypocoristiques

Le développement des formes hypocoristiques est l'un des phénomènes les plus intéressants de l'anthroponymie du bas Moyen Âge, notamment dans l'onomastique féminine. Au-delà de la nécessité de distinguer d'éventuels homonymes, l'enjeu est en fait celui de l'assignation de la place de l'individu dans la société.

6.1 Définitions et catégories

J'ai choisi une grille de classement des différentes formes nominatives inspirée des travaux de Marie-Catherine VIGNAL (1991, p. 262) :

- a) Les *formes standard*, que l'on appelle aussi *formes pleines*,
- b) Les *variantes orthographiques*, qui ne produisent aucune altération du son (ex. *Jaques* pour *Jacques*),
- c) Les *noms dérivés*, qui se répartissent en deux catégories :
 - 1. Les *altérations phonétiques* mineures (*Phelipes* pour *Philippe*),
 - 2. Les *diminutifs*, que l'on appelle aussi *hypocoristiques*, formés le plus souvent par suffixation (*Huguenin* pour *Hugues*) ou par aphérèse (*Colas* pour *Nicolas*)

Dans son édition des notices des testaments de l'Officialité de Besançon, Ulysse ROBERT avait conservé les formes hypocoristiques mais transcrit tous les noms en français moderne. Nous n'y trouvons donc pas de *variantes orthographiques* (sauf exceptions) et relativement peu d'*altérations phonétiques*. Dans ce dernier registre, on relève toutefois dans le corpus masculin des *Girard* (pour *Gérard*), des *Vautier* (pour *Gauthier*) et quelques autres. Dans le répertoire féminin, les noms épiciques (*Antoine*,

Claude, Étienne, Guillaume, Jacques, Philippe, etc.) sont considérés comme des *formes pleines*, et les féminisations simples (*Jeanne, Françoise, Guye, Louise, Nicole, Richarde, Simone, etc.*) comme des *altérations*. Par contre, tous les noms formés par suffixation (finales en *-ette, -otte, -atte, -on, -onne, -ine*) sont assimilés à *diminutifs*.

Le terme *hypocoristique* peut porter à confusion : dans son acception moderne, le terme a le sens de « diminutif affectueux » (du grec *hypokoristos*, caressant) mais il n'est pas possible de retenir ici cette définition dans la mesure où l'on souhaite précisément déterminer la fonction des formes dérivées. J'utiliserai donc ce terme dans un sens strictement morphologique sans connotation fonctionnelle.

6.2 Aperçu historique

Les formes hypocoristiques apparaissent dans notre corpus au XIII^e siècle. Nous n'en avons aucune dans la liste des sainteurs de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune à la fin du XII^e siècle. Ces pratiques dénominatives remontaient cependant à l'Antiquité et on les retrouve déjà en Grèce ancienne. Pendant le haut Moyen Âge, les noms francs étaient principalement formés par juxtaposition de deux lexèmes – souvent issus du stock onomastique familial – mais l'on trouvait également des noms hypocoristiques composés à partir d'un seul terme auquel on ajoutait un suffixe diminutif (GIRY 1925, p. 553-556 ; LE JAN, 1996, p. 49-50). Un système analogue existait en Bretagne où les noms du IX^e et X^e siècle étaient dans leur grande majorité des composés à deux termes (ex. *Hoiarnscoet*, « au bouclier de fer ») avec parallèlement des noms hypocoristiques, forgés à partir d'un seul élément augmenté d'un suffixe (ex. *Drian, Drihic, Drihican, Drioc*) (TANGUY 1998, p. 51). À la fin du haut Moyen Âge, ce système de reconstruction permanente des noms est progressivement abandonné en faveur de noms entiers, morphologiquement figés et transmis de génération en génération (cf. LE JAN 1996, p. 54).

La réapparition des formes hypocoristiques au XIII^e siècle coïncide avec le développement des surnoms en anthroponymie et celui des armes dans la chevalerie à partir du XII^e siècle. Ces différentes pratiques avaient en commun un objectif similaire – identifier les personnes – et l'on pourrait penser que le système qui était jusqu'alors en vigueur ne répondait plus correctement à ce besoin d'identification et qu'il entraînait des confusions que l'on souhaitait éviter. Il existait pourtant déjà un moyen très pratique de distinguer les éventuels homonymes : il suffisait de préciser la filiation ou le lien conjugal, généralement le nom du père pour un homme, le nom de l'époux ou du père pour une femme. Visiblement, le développement d'autres formes d'identification correspondait à des besoins différents. Il ne s'agissait pas d'apporter un simple complément de désignation mais de présenter l'individu de manière différente, de définir des rapports sociaux, c'est-à-dire de donner à cet individu une place dans la société. L'analyse de la distribution des noms hypocoristiques dans le corpus bisontin montre que leur fonction consistait principalement à marquer une différence honorifique entre le référent porteur de la forme pleine et le porteur de la forme diminutive.

6.3 Les hypocoristiques masculins

L'expansion des formes hypocoristiques masculines s'est produite en deux vagues. La première culmine dans les notices testamentaires de 1325 et repart au début du XV^e siècle après un léger tassement. Cette seconde vague régresse à son tour à partir des années 1450. L'évolution est sensiblement la même pour le nombre de noms utilisés et pour le volume d'attributions.

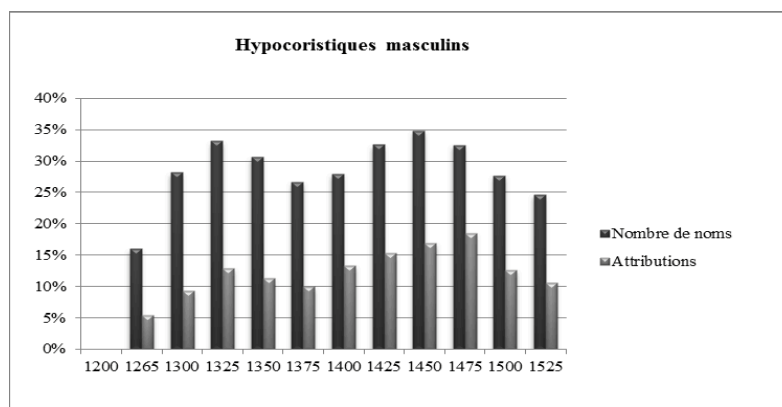


Figure 17 : Hypocoristiques masculins dans les Testaments de Besançon

Au cours des XIV^e et XV^e siècles, la part des formes hypocoristiques représente entre un quart et un tiers du stock onomastique masculin mais elle ne totalise que 10 à 15% des attributions. Ce sont logiquement les noms classés dans le petit groupe des noms dominants qui se déclinent le plus en formes dérivées : *Pierre* a donné *Perrenet*, *Perrenin*, *Perrenot*, *Perret*, *Perrin*, *Perrot* et autres ; même chose pour *Jean* (*Jeannet*, *Jeannin*, *Jeannot*, etc.), *Étienne* (*Étevenin*, *Étevenat*, *Étiennet*, etc.), *Guillaume* (*Guillemin*, *Guillermet*, *Guillermin*, etc.), *Guy* (*Guyot*, *Guyon*, *Guyard*), *Jacques* (*Jacquet*, *Jacquot*), *Hugues* (*Huguenin*, *Hugonin*, *Huguet*, *Hugonnet*), *Nicolas* (*Nicolin*, *Colin*, *Colet*), etc. Toutes les catégories onomastiques sont concernées, y compris celle des *autres noms* : *Besançon* se décline ainsi en *Besancenet* et *Besancenot*.

La question se pose de savoir si ces noms dérivés étaient imposés aux enfants à la naissance ou s'il s'agissait de diminutifs attribués tardivement et conservés ensuite par les porteurs comme noms d'usage. En Bretagne, l'analyse des premiers registres de baptême de Roz-Landrieux a révélé que les formes hypocoristiques n'y étaient pas très nombreuses mais qu'elles étaient systématiquement mentionnées, aussi bien pour les noms des enfants que pour ceux des pères et des parrains. La transmission du nom du parrain à son filleul s'appliquait aussi bien pour les formes pleines que pour les formes hypocoristiques (*Robin*, *Colin*, *Jamet*, *Phelipot*, *Georget*, *Gillet*, etc.). Il apparaît donc qu'au XV^e siècle ces noms dérivés étaient attribués immédiatement au baptême. En certaines occasions, on remarque qu'un parrain désigné par une forme pleine (ex. *Jacobus Landry* en 1496) a transmis une forme hypocoristique à son filleul (*Jamettus Rouynel*)

mais ces cas ne sont pas très fréquents (QUÉMENER 2014, p. 5-7). En définitive, nous pouvons dire qu'à cette époque, les formes hypocoristiques étaient considérées comme des noms à part entière et qu'il ne s'agissait pas de simples noms d'usage utilisés dans la vie courante. Il n'est pas impossible toutefois que certaines personnes aient pu adopter au cours de leur existence une forme hypocoristique attribuée par leur entourage quand bien même ils avaient reçu une forme pleine au baptême. En l'absence de registres de baptême pour les XIII^e et XIV^e siècles, il est donc impossible d'affirmer que l'attribution des formes hypocoristiques s'est faite dès l'origine à la naissance mais il est vraisemblable que la pratique ait été mise en place relativement tôt.

6.4 Les hypocoristiques féminins

Le développement des formes hypocoristiques au XIII^e siècle est également caractéristique de l'anthroponymie féminine de la seconde moitié du Moyen Âge. Le mouvement se démarque toutefois des pratiques masculines sur plusieurs points.

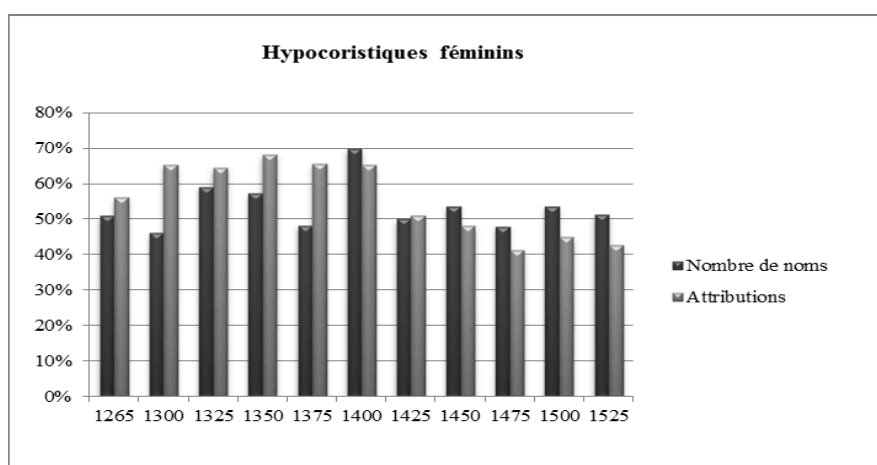


Figure 18 : Hypocoristiques féminins dans les Testaments de Besançon

Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, les hypocoristiques féminins représentent déjà plus de 50% des attributions alors que les hypocoristiques masculines ne représentaient encore que 5% du corpus. Au XIV^e siècle près de 65% des noms féminins sont des hypocoristiques mais le taux chute brusquement au début du XV^e siècle, pour plusieurs raisons : d'une part, du fait de l'attribution désormais préférentielle de la forme pleine *Jeanne* au détriment de la forme *Jeannette*, utilisée depuis le XIII^e siècle ; d'autre part, du fait de l'essor des attributions des noms *Catherine* et *Marguerite* au XV^e siècle, puis celui du nom *Claude* au XVI^e siècle.

Les noms les plus fréquents possèdent généralement des formes hypocoristiques. En dépit de leur notoriété, quelques-uns échappent toutefois à la règle dans le corpus bisontin : il s'agit de *Marguerite*, *Catherine* et *Anne*. Nous voyons de suite que ces trois

noms se situent dans le répertoire religieux, ce qui permet de penser que l'explication du phénomène est de nature religieuse. Tous les *noms religieux* ne sont toutefois pas touchés par cette exclusion : on peut ainsi relever dans les notices de Besançon quelques *Cécilette*, une *Marionne* et une *Mariette* mais c'est assez rare. Il y a donc la conscience qu'un nom hypocoristique n'a pas la même valeur, la même substance, qu'une forme pleine, ce que l'on peut appeler le « vrai nom ». Les noms de *saintes femmes* bénéficient ainsi d'un respect particulier qui les préserve de leur dénaturation. On le sait, les prières des fidèles et les cérémonies religieuses étaient toujours accompagnées d'une invocation rituelle du nom du saint ou de la sainte implorés. Il y avait une puissance dans le nom, et l'on pourrait même parler de *virtus* pour les noms religieux, c'est-à-dire une force émanant du nom qui pouvait se transmettre aux récipiendaires comme la *virtus* des saints pouvait se transmettre à ceux qui touchaient leurs reliques³⁰. En attribuant un nom de sainte à une fille, il y avait donc à l'époque qui nous intéresse une démarche religieuse profonde. On espérait obtenir de cette manière une intercession de la sainte en faveur de la survie de l'enfant, ou on la remerciait de l'exaucement d'un vœu. C'est ce qui explique vraisemblablement la rareté des formes hypocoristiques pour ces noms de saintes. Les cas des noms d'*Elisabeth* et de *Marie* sont particuliers.

6.5 *Élisabeth* et *Marie*

Dans le domaine religieux, ces deux noms féminins présentent au Moyen Âge des parcours originaux : le premier a été complètement désacralisé (sous la forme *Isabelle*) tandis que le second est longtemps resté tabou.

Isabelle serait un nom dérivé d'*Élisabeth* qui aurait subi l'aphérèse de la première syllabe et la modification de la dernière. Il ne s'agit toutefois pas d'une forme hypocoristique ordinaire. D'abord parce qu'elle apparaît très tôt, dès le tournant du XI^e et du XII^e siècle³¹ alors que les formes hypocoristiques resurgissent principalement dans les répertoires onomastiques français au cours du XIII^e siècle. Ensuite parce que les formes avec aphérèse simple (*Isabeth*) sont extrêmement rares même si quelques mentions sont attestées au début du XII^e siècle (JACOBSSON 1955, p. 207). Enfin, parce que les suffixations en *-elle* sont également rares en onomastique française³². Toutefois, dans une

³⁰ Cette conception médiévale de la *virtus* des saints peut être rapprochée de l'épisode de la femme hémorroïsse dans l'évangile de Luc (*Luc* 8,43-46). Jacques de VORAGINE reprend également à son compte ce thème de la puissance du nom dans la *Légende dorée*, citant un commentaire de saint Ambroise sur le nom de Jean Baptiste : « Regardez Jean, et quelle puissance il y a dans son nom ! Car son nom rend la parole à un muet, la piété à un père et un prêtre à son peuple. » (VORAGINE 2004, p. 436).

³¹ Dans une addition au *Polyptyque d'Irminon* datant de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle, une liste d'hommes et de femmes de la région de Beaugency (Orléanais) comportait déjà sept *Isabel* et une *Elisabet* (LONGNON 1886, p. 61-65).

³² Dans les notices de Besançon, je n'ai relevé que l'hypocoristique *Agnelle* à posséder cette finale en *-elle*. Par contre, dans les rôles de la taille de Paris de 1292 à 1313, les formes féminisées les plus courantes du nom *Pierre* sont *Perronnelle* et *Perrenelle* (MICHAELSSON 1927, p. 60-61). Pour Albert DAUZAT et Marie-Thérèse MORLET, *Isabelle* est un nom d'origine espagnole, déformation d'*Élisabeth*, introduit en France au XIII^e siècle avec le nom d'une sœur de saint Louis, fille de Louis VIII et de Blanche de Castille (DAUZAT 1980, p. 337).

charte du *Livre des serfs de Marmoutier* de 1199, Sulpice III d'Amboise cite sa sœur *Isabet* (Élisabeth d'Amboise) et son épouse, également nommée *Isabet*, plus connue sous le nom d'Isabelle de Blois (SALMON 1864, p. 186). Cette dernière est nommée *Isabella* dans d'autres actes de 1202 et 1218 (TEULET 1863, p. 234 et 464) mais elle se présente toujours sous l'appellation *Élisabet* (ou *Élisabeth*) dans plusieurs documents de 1218 et 1219 (TEULET 1863, p. 469, 474, 477 et 487), ce qui tendrait à accréditer l'hypothèse selon laquelle les formes *Isabet* et *Isabelle* sont bien des hypocoristiques du nom *Élisabeth*. À noter qu'à la même époque, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, était surnommée *Jezebel* en raison de sa réputation détestable³³.

Comme nous l'avons observé précédemment, *Isabelle* n'a pas la connotation religieuse d'*Élisabeth*. Dans les notices testamentaires de Besançon, le nom *Élisabeth* n'est donné qu'à cinq reprises, de 1265 à 1325. Par contre, celui d'*Isabelle*, très populaire dès le XIII^e siècle, connaîtra encore une grande faveur tout au long du XIV^e siècle sous des déclinaisons multiples : *Isabeau*, *Isabellette*, *Isabellot* et une étonnante forme mutante en *Isebonne* en 1349, ce qui manifeste la désacralisation définitive du nom. L'attribution d'une forme hypocoristique peut être un moyen d'évoquer une référence religieuse sans nuire à la réputation du porteur emblématique.

Le cas de *Marie* est également très singulier dans l'anthroponymie de la fin du Moyen Âge car les fréquences de son nom dans les répertoires onomastiques sont extrêmement variables selon les régions. Dans les notices testamentaires de l'Officialité de Besançon, je n'ai relevé que 25 occurrences en tout et pour tout, dont deux formes hypocoristiques (*Marionne* en 1305, *Mariette* en 1529) et un nom composé (*Marianne* en 1282), soit 1,1% des attributions seulement – pour un corpus de 2179 noms – alors que *Jeanne* et ses dérivés obtiennent 16,5% des attributions. La répartition est épisodique sur toute la période et l'on ne décèle à aucun moment une phase de déclin ou de progression. Au moins sept des femmes nommées *Marie* sont issues de la noblesse franc-comtoise, ce qui laisse penser que ce milieu était peut-être moins réticent à conférer le nom à ses ressortissantes. Il apparaît bien en effet qu'il existait dans la région un tabou social sur le nom de *Marie* et qu'il n'était pas encore levé au début du XVI^e siècle. Dans certains pays, ce tabou durera encore longtemps puisqu'en 1679 Jean-Baptiste Thiers rapporte dans son *Traité des superstitions* l'observation effectuée quelques années plus tôt en Pologne par Théophile Raynaud où l'on « *a tant de respect pour la sainte Vierge qu'il est défendu de donner le nom de Marie à aucune fille.* » (THIERS 1778, p. 101)

La justification de cet interdit repose sur l'idée implicite que chaque individu est placé sur une « échelle de dignité » et qu'une personne de rang inférieur ne peut porter le nom d'une personne située au-dessus d'elle si l'écart de dignité qui les sépare est trop

Cette hypothèse avait toutefois été réfutée par Harry Jacobsson sur la base des additions au *Polyptyque d'Irminon* (JACOBSSON 1955, p. 207).

³³ « *Bien des Français et Poitevins la détestaient d'une haine inexorable, affirmant qu'il vaudrait mieux l'appeler du nom de la très impie Jézabel plutôt qu'Isabelle* » (Matthieu PARIS, *Chronica majora*, éd. Henri R. Luard, 1877, vol. 4, p. 253 ; texte daté de 1243, traduit par Martin AURELL dans *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, 2010, p. 32).

élevé. Enfreindre ce tabou conduirait à dévaloriser celui qui a le plus d'honneur et à ternir son image. C'est d'ailleurs le même principe qui est à l'œuvre de nos jours lorsqu'il s'agit de nommer un animal de compagnie : on évitera en général d'emprunter son nom au répertoire ordinaire des noms de personnes.

Cette norme sociale peut être perçue différemment selon les cultures. Dans un tel système, c'est le référent principal qui sert de valeur étalon et non l'inverse. Ainsi, l'utilisation massive d'un nom prestigieux par une population ne signifie pas que le personnage référent a moins de prestige qu'ailleurs mais elle marque l'image que cette population a d'elle-même, comment elle se considère. En contrepartie, le port d'un nom prestigieux oblige son porteur : il doit s'en monter digne et son comportement doit être à la hauteur du modèle.

En Franche-Comté, l'attribution extrêmement limitée du nom *Marie* du XIII^e au XVI^e siècle peut révéler deux choses : soit que les femmes ne se sentaient pas dignes de porter un tel nom, soit que les nommeurs – hommes – n'estimaient pas qu'elles en étaient suffisamment dignes. Dans tous les cas, c'est de la place de la femme dans la société qu'il est question. Le fait que le nom ait été porté principalement par des femmes issues de l'aristocratie tend à confirmer cette notion d'humilité. L'usage de formes dérivées l'atteste également car nous avons vu que ces formes n'avaient pas le caractère sacré des formes pleines. En nommant une fille *Marionne* ou *Marianne*, on crée un second niveau de valorisation, à la fois dans les prétentions honorifiques et dans les obligations d'imitation du modèle.

La réalisation à l'échelon national d'une cartographie anthroponymique des attributions du nom *Marie* au bas Moyen Âge présenterait évidemment un grand intérêt. Les études statistiques locales se sont multipliées ces quarante dernières années et l'on dispose à présent d'une base documentaire significative qui peut permettre de se lancer dans un projet de ce type³⁴. En l'état actuel des recherches, voici ce que l'on peut dire : il existe une différence notable entre les pratiques observables dans le Midi de la France et dans celles des régions septentrionales. Le nom commence à progresser dans les répertoires onomastiques méridionaux dès le XII^e siècle (5 à 6% des attributions en Gascogne et Languedoc puis 11 à 13% au XIII^e siècle) (CURSENTE 1992, p. 126-127, BOURIN, 1992, p. 181). Plus au nord (Lot, Gévaudan, Limousin, Forez), il est encore peu fréquent dans la première moitié du XIV^e siècle mais il semblerait que les pratiques évoluent fortement après la peste noire de 1348 et les fréquences atteignent ainsi les 19% dans le Limousin à la fin du siècle (en partie par le biais de la forme hypocoristique *Mariote*) (PEROUAS 1984, p. 54). En France septentrionale (Bretagne, Orléanais,

³⁴ Il n'est pas envisageable de reprendre ici l'ensemble de la bibliographie sur le sujet. Voici toutefois trois ouvrages qui proposent de nombreuses références bibliographiques : Jean-Louis BIGET, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Âge (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17 (« Liturgie et musique »), 1982, p. 297-341 ; Louis PEROUAS, Bernadette BARRIÈRE, Jean BOUTIER, Jean-Claude PEYRONNET, Jean TRICARD et le groupe Rencontre des historiens du Limousin, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, 1984 ; Monique BOURIN et Pascal CHAREILLE (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, 1992, p. 1-242 (« Désignation et anthroponymie des femmes »).

Normandie, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine) le nom peine à s'implanter et reste peu fréquent au bas Moyen Âge. Il dépasse rarement le seuil des 4% des attributions au XIV^e siècle lorsqu'il n'est pas complètement absent des répertoires et il ne progressera guère au siècle suivant. Dans le Blésois, Jean-Paul Sauvage a constaté que « *Marie* disparaît brutalement entre la fin du XIII^e et le début du siècle suivant tandis que l'évolution de *Marion* est presque inverse » (SAUVAGE 1992, p. 62). En outre, les comportements sont très différents en campagne (1% des attributions en 1334), dans les bourgs (3%) et à Blois même (4,5%), ce qui laisserait penser que l'évolution des mœurs se produit d'abord en ville et qu'elle se diffuse ensuite en milieu rural. Cela se confirme également à Paris, ville cosmopolite par excellence, où *Marie* atteint une fréquence de 7% dès le début du XIV^e siècle. D'autres facteurs culturels peuvent jouer. Ainsi, en Bretagne, le nom ne décollera pas dans la partie gallèse avant le XVII^e siècle (généralement moins de 5% des attributions) tandis que les fréquences explosent partout dans la partie bretonnante pour se situer autour des 20% au XVI^e siècle. La ligne de démarcation est clairement la frontière linguistique³⁵.

6.6 Circonstances d'attribution et fonctions des noms hypocoristiques

L'étude des attributions des noms hypocoristiques est particulièrement intéressante pour notre connaissance des mentalités de la fin du Moyen Âge. Nous avons vu que ces noms étaient normalement transmis de parrains à filleuls au XV^e siècle et il y a tout lieu de croire que ce mode de transmission est à l'origine de la plupart des attributions depuis le XIII^e siècle. Dans des circonstances particulières, un nom hypocoristique peut être attribué pour marquer une distinction entre membres d'une même famille : ce peut être pour différencier un père d'un fils (FOURNIER 1995, p. 241) ou un aîné d'un cadet. Karl Michaelsson a observé que, dans ce dernier cas, la forme pleine était réservée à l'aîné (MICHAELSSON 1927, p. 54). Toutefois, nos sources ne nous permettent généralement pas de savoir si la forme hypocoristique a été attribuée au baptême, en sollicitant un parrain déjà porteur du nom, ou s'il s'agit d'un nom d'usage utilisé dans le cercle familial par la suite. En outre, selon les circonstances et les interlocuteurs, une personne peut être désignée par une forme pleine ou un hypocoristique. Nous avons signalé précédemment l'exemple d'Isabelle de Bois et nous pourrions en trouver partout. À Roz-Landrieux, l'épouse d'Alain Paumier est nommée *Johanne* en 1497, 1500 et 1505 mais *Johannette* en 1503. Dans l'Émilie du XIII^e siècle, Olivier Guyotjeannin a constaté que certains enfants porteurs d'une forme hypocoristique du nom de leurs pères abandonnaient cette forme diminutive pour adopter la forme pleine au décès ou au retrait des affaires du chef de famille (GUYOTJEANNIN 1994, p. 388).

L'adoption d'une forme pleine peut être perçue comme la marque d'une notoriété. À Roz-Landrieux toujours, « Jacques » Landri, prêtre de la paroisse, est appelé *Jamet* en 1482 et *James* en 1483 dans des actes rédigés en français³⁶. Il sera ensuite huit fois

³⁵ Premiers résultats d'une étude en cours.

³⁶ Jamet Landri est parrain au baptême de Jehan Plenfousse en 1482 et à celui de Jamet Jehan en 1483.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

parrain de 1485 à 1501 mais on le nomme désormais *Jacobus Landry* dans les actes rédigés en latin. Ses trois filleules reçoivent le nom de *Jametta*, trois filleuls portent le nom *Jamettus* et deux autres celui de *Jacobus*³⁷. Le choix d'une forme pleine correspond ici à la revendication d'un statut social dans la communauté et l'attribution d'une forme hypocoristique à certains filleuls atteste des liens du parrainage tout en créant une distance honorifique entre les contractants.

Dans le corpus des notices de Besançon, les noms féminins sont en grande majorité des féminisations de noms masculins. Il s'agit le plus souvent de formes hypocoristiques avec finale en *-ette* et plus rarement des formes avec finales en *-otte*, *-atte*, *-onne* ou autres suffixations. Il arrive aussi que la femme porte le nom masculin à l'identique lorsque ce nom possède une finale en *-e* (*Guillaume*, *Étienne*, *Antoine*, *Claude*, *Jacques*, etc. mais jamais *Pierre*) ou que le nom masculin soit simplement féminisé par cette finale en *-e* (*Jeanne*, *Girarde*, *Richarde*, *Philiberte*, etc.). Nous avons constaté que les formes hypocoristiques s'étaient fortement développées aux XIII^e et XIV^e siècles pour se réduire de manière significative aux XV^e et XVI^e siècles. Si les noms des filles étaient attribués par les parrains au baptême – et dans la mesure où la forme hypocoristique avait la double caractéristique d'être à la fois proche mais non identique à la forme pleine – l'évolution à la fin du Moyen Âge marque alors une revalorisation du statut de la femme dans la société. Le témoignage de Jeanne d'Arc lors de son procès tenu à Rouen en 1431 confirme d'ailleurs indirectement que les formes hypocoristiques n'avaient pas le prestige des formes simples :

Ce jour mesme ladite Jhenne interroguee de son nom et surnom : Respondit que, au lieu ou elle avoit esté nee, on l'appeloit Jhanette, et en France Jhenne ; et du surnom n'en scait riens. (MICHAUD-FRÉJAVILLE 1997, p. 163, n. 2)

Le développement des noms hypocoristiques est-il une conséquence de la réduction du stock onomastique ? Pour Olivier Guyotjeannin, la réponse est clairement non en Émilie : « la période d'apogée des risques d'homonymie (...) est aussi une période où la part des individus portant des noms dérivés est ridiculement faible » (GUYOTJEANNIN 1994, p. 389). La diffusion de certaines formes hypocoristiques est essentiellement une affaire de mode et de préférences locales. À Roz-Landrieux ou à Évreux (VIGNAL 1991, p. 269-273), *Colin* est toujours plus fréquent que la forme pleine *Nicolas* et à Besançon le nom *Hugues*, qui se classait dans les noms dominants aux XIII^e et XIV^e siècles s'effondre dans la seconde moitié du XV^e siècle pour être remplacé par son hypocoristique *Huguenin*. Même si dans certains cas la forme hypocoristique peut être attribuée pour résoudre des problèmes d'homonymie, on constate que, dans un corpus global, l'hypocoristique est choisi pour lui-même et non comme une alternative.

La fonction affective du diminutif devait également être insignifiante. Dans une étude sur les « Noms et adjectifs suffixés dans le *Testament* de Villon », Gaston Zink note

³⁷ Baptêmes de *Jacobus Fane* (1485), *Jamette Le Sclancher* (1486), *Jametta Guerin* (1495), *Jamettus Rouynel* (1496), *Jacobus Le Scancher* (1499), *Jametta Canbray* (1499), *Jamettus Care* (1500) et *Jamettus Le Sclancher* (1501).

que le suffixe *-et(te)* est « le suffixe diminutif par excellence du français » (ZINC 1993, p. 44). Cependant, ces noms dérivés n'ont pas *a priori* de connotation affective : un *jardinet* est simplement un « petit jardin » et une *fillette* est au sens courant une « fille publique » (*Dictionnaire Godefroy*, 1881). La connotation des formes hypocoristiques serait donc plutôt dépréciative et, en ce qui concerne les noms de personnes, elles pouvaient être utilisées pour marquer une différence honorifique entre un porteur et son référent.

Conclusion

Au terme de cette recherche sur l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle, tentons de faire le bilan de l'enquête. De quelle manière s'articulaient les principaux éléments de la désignation que l'on qualifiait alors de *noms* et *surnoms* ? Comment les hommes et femmes les percevaient-ils dans les derniers siècles du Moyen Âge ?

Le *surnom* apparaît d'abord principalement comme un marqueur individuel. Tout au moins jusqu'au début du XV^e siècle. Il s'agit d'un complément de désignation qui permet, comme l'indication de parenté, le statut social ou l'origine géographique, d'identifier une personne dans son groupe social. Jusqu'à l'âge adulte, l'enfant ne possède pas de surnom. Il est défini uniquement par sa filiation jusqu'à l'âge où il sera en mesure de se faire un nom dans la société. Certes, dès le XII^e siècle, un surnom peut être transmis de génération en génération mais il n'est ni immuable, ni inamovible. Il est toujours accessoire et une personne peut en avoir plusieurs, en changer puis revenir au surnom initial, tout cela avec une grande souplesse. Le surnom s'adapte pour dire l'histoire de la personne et en faire un individu.

À l'opposé, le *nom de baptême* apparaît primitivement comme un marqueur de la filiation spirituelle. Avant la généralisation du baptême des nouveau-nés, au haut Moyen Âge, l'enfant recevait un *nom familial* qui l'inscrivait dans sa parenté biologique, soit par le réemploi de lexèmes familiaux pour les noms composés, soit par la reprise d'un nom issu du stock onomastique familial à l'époque carolingienne. Par le simple fait de la reproduction des noms, le *nom familial* possédait déjà les caractères d'un marqueur lignager. À partir du XI^e siècle, la généralisation du baptême des nouveau-nés instaure progressivement le *nom de baptême* comme nom d'usage et les modalités spécifiques de sa transmission par les parrains provoquent un renouvellement complet du répertoire. Les parents pouvaient désormais s'affranchir du carcan onomastique familial en choisissant un parrain portant un nom à leur convenance ou en s'arrangeant avec lui sur le choix d'un nom particulier. Le *nom familial* perpétuait la mémoire de la famille ; le *nom de baptême* était également un marqueur lignager mais renvoyait à une lignée autre, non biologique. Ainsi, la plupart du temps, le nom de baptême renseigne, par le biais de la transmission homonymique, sur la parenté spirituelle du baptisé, devenue son autre famille. Il peut également désigner un référent religieux lorsque le choix se porte sur des noms de saints ou de saintes prestigieux. En outre, en sollicitant un parrain de la proche parenté, il était possible de confondre les deux lignées, la biologique et la spirituelle. C'était une pratique courante dans l'aristocratie. Au XV^e siècle, un basculement s'opère. La transmission

systématique et héréditaire du *surnom* se codifie³⁸ et il devient progressivement le marqueur lignager privilégié de la famille. Parallèlement, on s'aperçoit que les grandes familles aristocratiques abandonnent progressivement l'usage de donner aux fils aînés l'un ou l'autre des *noms de lignée* de la famille, preuve que le *nom de baptême* était en train de perdre ce statut.

Quel que soit son statut, le *nom de baptême* restait néanmoins un porteur de projet. Il était l'expression d'un vœu, d'une espérance pour l'enfant. Nous avons vu que lorsqu'il y avait attribution d'un nom augural, le vœu des nommeurs transparaisait à travers l'étymologie. Cette pratique connut son âge d'or au XIII^e siècle, notamment pour les noms féminins. Toutefois, l'usage qui prévalut fut celui qui consistait à donner un référent à l'enfant, que celui-ci soit le parrain, un saint, une sainte ou tout autre modèle prestigieux. Il ne s'agissait pas d'une simple marque de sympathie. On croyait alors à la puissance du nom et l'on pensait qu'il pouvait – à l'instar de la *virtus* des saints – détenir une part des qualités de ceux qui l'avaient porté précédemment. En ce sens, la transmission d'un *nom de baptême* n'était pas simplement la transmission d'une mémoire mais aussi le vœu de la transmission des qualités ou des vertus du personnage référent. Le nom contient ce qu'il énonce. Il oblige aussi celui qui le reçoit à se montrer digne du modèle. Les conventions sociales instaurent ainsi une hiérarchie des noms, placés sur une « échelle de dignité » qui déterminera leur succès ou leur rareté. Comme nous l'avons vu avec le nom *Marie*, l'emploi d'un nom honorifique reflète l'image que les porteurs – ou plutôt leurs nommeurs – ont d'eux-mêmes et de la distance qui les sépare du modèle. Les usages et les mentalités contribuent ainsi à sacraliser certains noms plus que d'autres et ceci explique notamment la rareté des noms *Charles* et *Louis* dans les répertoires populaires du bas Moyen Âge. *A contrario*, leur développement à l'époque moderne signifie sans doute que ces noms, comme tous les autres d'ailleurs, avaient désormais perdu leur *virtus* et leur force agissante.

Bibliographie

- BABIN, 1755, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, sur les sacrements en général, sur le baptême et la confirmation, tenues en l'année 1716*, Paris, chez H.-L. Guérin.
- BARDONNET Abel, 1889, « Le serment de fidélité des habitants de La Rochelle au roi de France en 1224 », *Archives historiques du Poitou*, tome 20, p. 232-261
- BECK Patrice, 1992, « Anthroponymie et désignation des femmes en Bourgogne au Moyen Âge (X^e-XIV^e siècles) » dans BOURIN Monique et CHAREILLE Pascal (dir), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 89-100.

³⁸ Sur les débuts de l'interventionnisme de l'état royal pour le contrôle des changements de nom, voir LEFEBVRE-TEILLARD 1990, p. 96-110.

- BECK Patrice, BOURIN, Monique et CHAREILLE, Pascal, 2002, « Nommer au Moyen Âge : du surnom au patronyme » dans BRUNET Guy, DARLU Pierre et ZEI Gianna (dir.), *Le patronyme. Histoire, anthropologie, société*, p. 13-38.
- BIGET Jean-Louis, 1982, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Âge (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, p. 297-341.
- BOURIN Monique (dir.), 1989, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome I.
- BOURIN Monique, et CHAREILLE Pascal (dir.), 1992, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2.
- BOURIN Monique, 1992, « Désignation et anthroponymie des femmes en Bas-Languedoc : l'exemple du cartulaire du chapitre d'Agde », *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 151-186.
- BOURIN Monique et CHAREILLE Pascal, 2014, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Âge*, Paris, Picard.
- BOURLET Caroline, 1992, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle d'après les rôles de la taille du règne de Philippe le Bel », dans BOURIN Monique et CHAREILLE Pascal, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 9-44.
- CAHIER Charles, 1867, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, tome 1 (A-F), Paris, Poussielgue frères.
- CARREZ Henry, 1942, « Noms de personne féminins dans la région dijonnaise du XII^e au XV^e siècle », *Annales de Bourgogne*, tome 14, p. 85-129.
- CHAUVIN Yves, 1976, *Livre des miracles de Sainte-Catherine-de-Fierbois (1375-1470)*, Poitiers, Archives Historiques du Poitou, n° LX.
- COMPAN André, 2004, *Les noms de personne dans le comté de Nice (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles)*, Nice, Serre.
- CORBLET Jules, 1882, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*, tome II, Paris.
- CROLET Jean-Louis, 2012, « Les enseignements du registre paroissial de La Rixouse (39). 2^e partie : la concentration des noms et l'usage des surnoms », *Généalogie Franc-Comtoise*, n° 131, p. 29-37.
- CURSENTE Benoît, 1992, « les femmes de Gascogne et leur nom d'après le cartulaire de Berdoues (milieu XII^e-milieu XIII^e siècle) », *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 111-132.
- DAUZAT Albert, et MORLET Marie-Thérèse, 1980, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, éd. Larousse.
- DELOBETTE Laurence, 2014, « Falqueta, Sarreta et les autres : les béguines du diocèse de Besançon (XIII^e-XV^e siècles)» dans BETHOUART Bruno et DUCERF Laurent, *Les laïcs dans les religions*, p. 155-165.
- DUBOIS Henri, 1989, « Offensive chrétienne et résistance germanique ? Les prénoms en Bourgogne à la fin du Moyen Âge », dans *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner*.
- FOURNIER Dominique, 1995, « les noms de personnes figurant dans le registre de la léproserie d'Andeli (1380) », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 26, p. 233-256.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

- GÉRAUD Hercule, 1837, *Paris sous Philippe-le-Bel d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris, impr. de Crapelet.
- GIRY Arthur, 1925, *Manuel de diplomatie*, Nouvelle édition, Paris, F. Alcan.
- GLENISSON Jean, 1968-1969, « La seconde peste. L'épidémie de 1360-1362 en France et en Europe », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, p. 27-38.
- GUIZOT F. (éd.), 1827, *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. Histoire de Normandie, par Orderic Vital*, tome IV, Paris, J.-L.-J. Brière.
- GUYOTJEANNIN Olivier, 1994, « L'onomastique émilienne (XI^e, milieu XIII^e siècle). Le cas de Reggio Emilia d'après le fonds de San Prospero », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, tome 106, n^o2, p. 381-446.
- JACOBSSON Harry, 1955, *Études d'anthroponymie lorraine : les bans de tréfonds de Metz (1267-1298)*, Göteborg, Gumpert.
- LAMBERT Thomas A. (dir.), 2001, *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, Tome II (1545-1546), Droz, Genève.
- LATOUCHE Robert, 1963, *Grégoire de Tours. Histoire des Francs*, tome II, Paris, Les Belles Lettres.
- LEFEBVRE-TEILLARD Anne, 1990, *Le nom, droit et histoire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LE JAN, 1996, « Nommer/identifier ou la puissance du nom dans la société du haut Moyen Âge », *Sources travaux historiques*, n^o 45-46, p. 47-56.
- LIVRE DES MIRACLES DE SAINT GIBRIEN, « *Miracula S. Gibriani* » dans *Acta Sanctorum, Maii*, tome VII, *Appendix ad diem VIII Maii*.
- LIVRE DES MIRACLES DE SAVIGNY, 1894, « *Ex libro de miraculis sanctorum Savignicensium* » dans DE WAILLY, DELISLE et JOURDAIN, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome 23, p. 587-605.
- LONGNON Auguste, 1886, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, Champion.
- MALE Émile, 1922, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, Paris, A. Colin.
- MARTINEZ SOPENA Pascual, 1995, *Antroponimia y sociedad : sistemas de identificacion hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Universidade de Santiago de Compostela.
- , 1996, « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX^e et le XII^e siècle » dans BOURIN Monique, MARTIN Jean-Marie et MENANT François (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, p. 63-85.
- MAURICE Philippe, 1998, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, Paris, publications de la Sorbonne.
- MICHAELSSON Karl, 1927, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, Uppsala.
- MICHAUD-FRÉJAVILLE Françoise, 1992, « Les femmes et leur désignation dans deux cartulaires du centre de la France », dans BOURIN Monique et CHAREILLE Pascal (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 81-88.

- , 1997, « Dans son pays on l'appelait Jeannette. Essai sur le discours et l'usage anthroponymiques dans les procès de Jeanne d'Arc », dans BECK Patrice (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tome IV, p. 163-177.
- PÉROUAS Louis, BARRIÈRE Bernadette, BOUTIER Jean, PEYRONNET Jean-Claude, TRICARD Jean et le groupe Rencontre des historiens du Limousin, 1984, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS.
- PRADEL André, 1864, *Saint Vincent Ferrier de l'ordre des frères prêcheurs : sa vie, ses enseignements spirituels, son culte pratique*, Paris, Vve Poussielgue-Rusand.
- PROUVOST Yveline, 2002, « Les miracles de Pierre de Luxembourg (1387-1390) » dans *Hagiographie et culte des saints en France méridionale (XIII^e-XV^e siècle)* (Cahiers de Fanjeaux, 37).
- QUÉMENER Pierre-Yves, 2014, *Le choix du nom de baptême à Roz-Landrieux (Haute-Bretagne) au 15^e et 16^e siècle* [en ligne sur www.academia.edu]
- , 2017, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de Démographie Historique*, n° 1, p. 145-179.
- RÉAU Louis, 1958(a), *Iconographie de l'art chrétien*, tome III-1 (« Iconographie des saints » : A-F), Paris, Presses Universitaires de France.
- , 1958(b), *Iconographie de l'art chrétien*, tome III-2 (« Iconographie des saints » : G-O), Paris, Presses Universitaires de France.
- RÉZEAU Pierre, 1983, *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Âge. Prières à un saint particulier et aux anges*, Droz, Genève.
- RICHELET Pierre, 1680, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, J.-H. Widerhold.
- RIPART Laurent, [2016], « Une liste de sainteurs franc-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe (fin XII^e siècle) » à paraître dans CASTELNUOVO Guido et VICTOR Sandrine (dir.), *Mélanges Christian Guilleré*.
- ROBERT Ulysse, 1902 et 1907, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, 2 tomes, Paris, Imprimerie nationale.
- ROSTRENEN Grégoire de, 1732, *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, Rennes, chez J. Vatar.
- SALMON André, 1864, *Le livre des serfs de Marmoutier*, Tours, impr. de Ladevèze.
- SAUVAGE Jean-Paul, 1992, « Formes anthroponymiques féminines à Blois d'après une liste d'habitants de 1334 », *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-2, p. 45-66.
- TANET C. et HORDE, 2007, T., *Dictionnaire des prénoms*, Paris, Larousse.
- TANGUY Bernard, 1998, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, p. 49-69.
- TEULET Alexandre, 1863, *Layettes du Trésor des chartes*, tome I, Paris, H. Plon.
- THIERS Jean-Baptiste, 1778, *Traité des superstitions*, 4^{ème} édition, tome II, Paris.
- TISSOT Pierre, 1960, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, tome I, p. 101, Paris, C. Klincksieck.

Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle

VIGNAL Marie-Thérèse, 1991, « Étude anthroponymique : patrons et patronymes à la fin du Moyen Âge », *Annales de Normandie*, n° 4-5, p. 261-294.

VORAGINE Jacques de, 2004, *La Légende dorée*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade.

ZINK Gaston, 1993, « Noms et adjectifs suffixés dans le *Testament* de Villon », *L'information Grammaticale*, n° 56, p. 42-45.